

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 23 février 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 30 mars 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 10 h 38, pouvoir à MENAT Gilles)
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud (Départ à 12 h 20, pouvoir à AUMAS Michel)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BORGEON Sophie (Départ à 12 h 44, pouvoir à IVANDEKICS Emilie)
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel
EON Pierre-Edouard (Départ à 12 h 41, pouvoir à MERIZIO Monique)
HAQUIN Xavier (Départ à 10 h 59, pouvoir à BOEDEC Yannick)
IVANDEKICS Emilie
LAMBERT-MOTTE Gérard
MAHENDRAN Cergya
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nessrine
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe (Départ à 10 h 46, pouvoir à TINLAND Virginie)
RUSIN Isabelle (Départ à 11 h 26, pouvoir à PELISSIER Véronique)
SABOURET Cédric
SEBBAGH Deborah (Départ à 12 h 15, pouvoir à TECHTACH Djida)
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

BOISSEAU Laetitia (pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
DOCTEUR Jeanne (pouvoir à MAHENDRAN Cergya)

JACOB Aurore (pouvoir à RAFAITIN Agnès)
MAZOU-SACKO Youri (pouvoir à SEBBAGH Deborah)
SCOLAN Muriel (pouvoir à SUEUR Philippe)
VILLALARD Chantal (pouvoir à CHRISTIN Marie-Evelyne)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. ANNONCE DE LA QUESTION D'ACTUALITE	6
II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	8
III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2018	8
IV. EXAMEN DES RAPPORTS	8
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	11
2-11 Orientations budgétaires 2018 - Présentation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour l'exercice 2018.	11
2-12 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 € HT pendant la période du 1er au 31 octobre 2017 et du 1er au 30 novembre 2017. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).	31
2-13 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Val d'Oise Télévision (VOTV) au titre de l'année 2018.	32
2-14 Bilan des contentieux 2017.	32
2-15 Bilan des contrats, des baux et des conventions signés durant l'année 2017 en application de la délégation donnée au / à la Président(e) du Conseil départemental.....	33
2-16 Construction d'une demi-pension et restructuration partielle des locaux au collège "Philippe Auguste" à Gonesse. Lancement de l'opération.	34
2-17 Construction d'une nouvelle Maison Départementale de l'Enfance à Cergy.....	35
2-18 Saint-Ouen-l'Aumône - Cession d'une maison individuelle au profit de Monsieur LOUBAT Eric, ou toute entité juridique venant à sa suite.....	36
2-19 Recours au dispositif du service civique et ouverture de 20 emplois à de nouveaux cadres d'emplois à la Direction des Personnes Agées (DPA).	36
3 – ACTION SOCIALE – SANTE.....	37
3-02 Mandat spécial - Déplacement du Conseil départemental à l'occasion des 3e assises nationales du vieillissement.....	37
3-03 Bilan du schéma départemental des personnes handicapées 2013-2017.	37
3-04 Rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise.....	41
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	44
4-03 Rapport 2017/2018 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable.	44
4-04 Participation du Département à l'entretien des Espaces Naturels Régionaux (ENR) valdoisiens pour la période 2018-2020.....	54
4-05 Acquisitions de 52 parcelles sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux sur les communes de Montgeroult, Sagy, Condécourt, Arthies et Maudétour-en-Vexin.	54
4-06 Demande de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - DRAC).	55
4-07 Abbaye de Maubuisson : Conventions de partenariat proposées avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95), la commune de Gonesse ainsi que le Centre hospitalier de Gonesse, dans le cadre d'actions de médiation ; Fixation du nombre de carnets A6 à l'effigie de l'Abbaye en vente à la boutique.....	55
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	57

5-02 Financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives : "Egalité des chances et citoyenneté" et "Art et culture"....	57
5-03 Nouvelles modalités de paiement de la participation au déficit de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise.	58
5-04 Présentation du bilan du dispositif "Entrée dans la Vie Active" (EVA) et modification des modalités d'attribution de l'aide par la mise en place d'une règle de caducité et la modification des modalités de versement de l'aide EVA "Logement"	58
6 –TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	61
6-02 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2018.	61
6-03 Approbation par le Conseil départemental du Val d'Oise du programme de travaux d'innovation des chaussées et des couches de roulement classées au titre du Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) défini au Plan régional "anti-bouchon et pour changer la route – 2016-2020".	61

Début de la séance à 9 heures 37.

I. ANNONCE DE LA QUESTION D'ACTUALITE

Madame CAVECCHI

Je vais pouvoir ouvrir cette séance du 23 février. Nous avons une question d'actualité qui a été déposée par le groupe socialiste et apparenté au sujet de la PMI de Bezons.

Monsieur MULLER

Nous allons donner la parole à une élue du territoire concerné, pour ne pas créer d'incident diplomatique. Si elle n'a pas le document, je lui donnerai le mien.

Madame MENHAOUARA

Merci, Madame la Présidente. Le groupe des élus socialistes et apparentés souhaite poser une question d'actualité à cette séance. Notre question est simple : les membres du groupe socialiste et apparenté s'inquiètent de la situation de la PMI de Bezons et de son éventuelle fermeture. En effet, les informations récentes semblent alarmantes, alors même, qu'à l'occasion de la Commission permanente du 5 février dernier, nous avons délibéré favorablement au sujet du renouvellement de la Convention d'occupation des locaux. La majorité pourrait-elle apporter des éléments de précision à ce sujet ? Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Vous aurez les éléments dont vous avez besoin et je vais pour cela donner la parole à Madame Michèle BERTHY.

Madame BERTHY

Nous aussi nous sommes très préoccupés par cette situation. Nous sommes confrontés à des absences de poste. Une telle structure, qui concerne un public spécifique, ne peut pas fonctionner avec seulement une personne. Nous sommes actuellement en phase active de recrutement. Nous faisons notre maximum pour recruter du nouveau personnel, afin d'assurer le service de PMI, comme cela avait été prévu. Si nous avons renouvelé le conventionnement il y a un mois, ce n'était pas pour fermer définitivement. Nous essayons de travailler en cohérence. Nous sommes confrontés à des contraintes d'absence de personnel et nous faisons notre maximum pour y remédier. Il ne s'agit que d'une fermeture provisoire.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons penser que nous allons trouver le personnel dont nous avons besoin. Il est compliqué, sur l'ensemble des personnels des PMI en général, et de la petite enfance, de recruter. Le travail est réalisé par les services et naturellement, les personnes ont été prévenues et réparties sur d'autres PMI s'il y a urgence. Nous savons que cette situation n'est pas satisfaisante, mais les services font leur maximum pour résoudre cette situation embarrassante.

Madame MENHAOUARA

Merci, Madame la Présidente, pour ces précisions. J'entends les éléments de réponse concernant ces difficultés de recrutement. Je les regrette, cependant, car il s'agit de questions de gestion du personnel que nous connaissons habituellement. Je m'étonne que nous n'ayons pas anticipé ou assuré un remplacement en matière de personnel lorsqu'il y a des arrêts maladie. Les informations que je possède proviennent du journal Le Parisien, qui nous annonce une information de réouverture le 5 mars 2018. Quelles sont les difficultés ? Nous parlons de difficultés de recrutement. Ces profils sont-ils aussi difficiles à trouver ? Ou s'agit-il d'une erreur d'appréciation sur cette question de gestion du personnel ?

Monsieur METEZEAU

Pour élargir à l'ensemble du territoire concerné, puisqu'Argenteuil et Bezons font partie du même territoire en ce qui concerne les PMI, il existe un problème de fond qui touche vraisemblablement toutes les PMI de France et de Navarre, et en particulier celle-ci. Nous avons beaucoup de mal à recruter du personnel médical et paramédical. Il manque sur cette crèche de Bezons trois puéricultrices. Nos services sont quasiment en phase de recrutement permanent. Si vous connaissez des puéricultrices, des médecins qui souhaitent venir travailler en PMI, à Bezons ou ailleurs, mais en particulier à Bezons, car cette PMI nous préoccupe aujourd'hui, nous les engagerons volontiers, si tant est qu'ils répondent aux conditions, mais elles ne sont pas extraordinaires. Il ne s'agit pas d'un manque d'anticipation, mais d'une situation de pénurie qui se présente partout et qui, hélas, se présente aujourd'hui à Bezons. Insistons sur le caractère provisoire de cette fermeture, car je crois que la réouverture est prévue pour le 5 mars. Jusqu'au 5 mars, nous admettons que cette situation puisse poser des problèmes aux familles concernées, mais nous en voyons la fin.

Pourquoi avons-nous rencontré un problème accru ? Jusqu'à maintenant, sur le territoire, le personnel pouvait passer d'une PMI à l'autre pour assurer les ouvertures, entre Argenteuil et Bezons. Nous avons quatre PMI à Argenteuil. Nous avons un poste ouvert d'infirmière puéricultrice volante qui est vacant. Nous ne disposons pas de candidats. Je souhaite, comme vient de le faire Madame Michèle BERTHY, vous rassurer sur le fait qu'il n'est pas envisagé de fermer cette PMI. Mais les difficultés persistent. Nous sommes confrontés à un problème classique de désertification médicale. Les parents peuvent consulter une autre PMI, notamment la PMI des Terrasses à Argenteuil. Nous concevons tout à fait que pour les parents concernés, plus le service est proche, meilleur il est. Ne tombons cependant pas dans l'excès inverse en disant qu'il n'y aurait plus d'accès aux PMI pour les parents de Bezons pour ces quelques jours.

Madame CAVECCHI

La situation est d'autant plus difficile que ce territoire est situé à la confluence de trois Départements. Nous avons une offre beaucoup plus grande, qui pose d'autant plus de problèmes au niveau du recrutement. Soyez rassurés sur le travail des équipes. Ce sont les vacances, et une personne est en arrêt maladie.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Si vous le voulez bien, je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour. Nous allons examiner les rapports des Commissions selon l'ordre suivant : 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Commission. Nous n'avons pas de rapport pour la 1^{re} Commission.

Nous avons quelques rapports connexes : la construction de la demi-pension et la restructuration partielle des locaux du collège Philippe Auguste à Gonesse, qui est un rapport de la 2^e Commission, connexe à la 5^e. La construction de la Maison Départementale de l'Enfance à Cergy, rapport de la 2^e Commission, connexe à la 3^e, et le financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives Egalité des chances et Art et culture qui dépend de la 5^e Commission, connexe à la 4^e Commission. Nous avons plusieurs diaporamas, les orientations budgétaires 2018, le bilan du Schéma départemental des personnes handicapées 2013-2017, le rapport 2017-2018 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable et il me semble que nous aurons un 4^e diaporama sur EVA. Nous avons une annexe en version papier, car il me semblait plus aisé de lire les documents, qui concerne le rapport d'activité sur le développement durable.

Je vous propose d'approuver cet ordre du jour.

Adoption à l'unanimité.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2018

Je vais vous demander d'approuver le compte rendu de la séance du 19 janvier dernier. Je ne vois pas d'observation. Je considère qu'il est approuvé.

Adoption à l'unanimité.

IV. EXAMEN DES RAPPORTS

Nous allons commencer avec le premier rapport, qui est très important. Je disais tout à l'heure que j'avais été élue présidente il y a quatre mois. Ce rapport va marquer l'année 2018, en tout cas précéder le vote du budget le mois prochain. Ce rapport nous permettra d'échanger sur les orientations budgétaires. Je souhaite remercier les services et les élus qui travaillent sur cette matière aride, qui est la matière financière, mais qui est très stratégique. Le processus budgétaire, dans une collectivité comme la nôtre, est un travail de précision et de longue haleine, de dentelles parfois. Les documents qui vous sont présentés aux différentes étapes de nos Assemblées départementales sont toujours, et vous pouvez le constater, d'une très grande qualité. Nous pouvons remercier nos services qui ont travaillé à cette tâche.

Avant de donner la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE, je voulais vous exposer en quelques minutes la stratégie que nous souhaitons retenir pour cette année. Les orientations que nous vous présentons sont conformes à l'engagement que j'ai pris de poursuivre le travail que nous avons engagé collectivement depuis 2015. Je remercie Arnaud BAZIN de nous avoir laissé une situation saine, que nous avons accompagnée depuis 2011. Il nous a laissé une situation financière saine du Département, malgré les difficultés nombreuses que nous avons vécues depuis quelques années. Je souhaitais lui présenter tous mes remerciements. Il s'agit pour nous de gérer de l'argent public, et pas tout à fait en bon père de famille, car nous devons avoir de l'imagination, parfois. En ce qui concerne notre fonctionnement et notre endettement, les perspectives qui se dessinent du côté du gouvernement sont ces deux grands piliers de nos budgets locaux. Ces perspectives sont assez négatives.

Dans les jours qui viennent, nous le supposons, nous serons sollicités par l'Etat pour signer un contrat, un pacte, qui nous imposera de plafonner l'augmentation de nos dépenses. Comme je l'avais dit lors de mes vœux, je m'interroge sur la conception que peuvent avoir nos gouvernants sur la notion de contrat, puisque, logiquement, un contrat suppose que des volontés libres discutent ensemble pour définir une décision et une stratégie, qu'il y ait des cocontractants volontaires. Mais je ne suis pas sûre que tous les Départements soient volontaires, et la Présidente que je suis n'est pas sûre de vouloir signer un document qui nous apparaît comme une mise sous tutelle pure et simple du Conseil départemental et des 322 collectivités qui seront assujetties à ce dispositif. Un dispositif contraignant, punitif, puisque si nous ne respectons pas le contrat, nous serons punis, puisqu'il comporterait des sanctions financières en cas de manquement à nos engagements contractuels.

Monsieur Gérard SEIMBILLE vous détaillera le mécanisme, qui repose sur un coefficient de limitation de progression de nos dépenses de fonctionnement de 1,2 % sur leur total. Avec l'inflation prévue par l'INSEE en 2018 de 1,2 % également, je vous laisse imaginer la difficulté que nous aurons à tenir un tel objectif qui correspond à une progression nulle de nos dépenses. D'autant que, comme vous le savez, nos dépenses, notamment sociales, sont rigides et structurellement toujours à la hausse depuis quelques années.

Je ne parle pas du sujet des Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA), avec cette courbe d'augmentation. J'ai demandé aux services de nous la préparer. Cette courbe des augmentations d'évolution des coûts des MNA en M€ montre

qu'en 2013, nous étions à 11,1 M€, en 2017, à 47,9 M€. Cette situation est très inquiétante.

S'agissant de tous les pactes de confiance, ou dits comme tel, que nous avons pu expérimenter dans la mandature précédente, l'Etat, qui a de la suite dans les idées, veut nous faire signer un contrat. Les efforts sont pour nous. Je me pose la question de savoir quels efforts l'Etat fait de son côté. Monsieur DEVEDJAN, avec lequel nous travaillons en ce moment plus particulièrement sur un autre sujet, a écrit à son Préfet, en lui expliquant qu'il ne signerait pas ce contrat. Le dernier communiqué de l'ADF, et peut-être que vous l'avez lu, demande, avant que nous ne signions les contrats, que l'Etat réponde sur la question des AIS, les aides sociales, afin de voir dans quelle mesure il va compenser d'une meilleure manière, ou apporter des solutions différentes de ce qu'il a apporté jusqu'à aujourd'hui, mais en tout cas, qu'il nous donne des réponses que nous n'avons pas pour le moment. Le Département du Val d'Oise n'est pas le seul à réfléchir.

Nous avons voté depuis quelques années des plans d'économies qui atteignent pratiquement 78 M€, en 2017, ce qui représente une somme considérable. Je rappelle que l'objectif de réduction de dépenses que le gouvernement a fixé aux collectivités s'élève à 13 M^d€, à la fin du quinquennat, ce qui est aussi considérable. Cela représente 2,6 M^d€, chaque année. Nous n'avons pas de baisses de dotations, mais nous devons signer des contrats dans lesquels nous nous engageons à diminuer nos dépenses de fonctionnement. De ce point de vue, aucun changement n'est à noter par rapport aux périodes précédentes. J'ai donc expliqué la position de l'ADF, et nous discuterons avec le Bureau de notre Conseil départemental, afin de savoir si nous signerons ou pas le contrat ou si nous travaillons et essayons de contenir en-dessous de 1,2 % nos dépenses de fonctionnement. Si nous ne signons pas, nous pouvons être amenés à être sanctionnés financièrement. Mais si nous signons, nous aurons également des sanctions financières. La menace arrive des deux côtés. Nous avons commencé aussi à réduire notre endettement. Il est placé sous le regard très inquisiteur de l'Etat. Pour l'instant, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y aura un risque de durcissement réel. Le gouvernement ne prévoit pas que des mesures incitatives. Il a déterminé un plafond national de référence de la capacité de désendettement de nos collectivités. Il examinera nos budgets sous cet angle, sans prendre, pour l'instant, de mesures correctrices en cas d'écart.

J'ai assisté à un bureau de l'ADF il y a quelque temps. Nous savons que le problème de la dette sera observé de très près. Nous connaissons Bercy, nous connaissons Bruxelles, et il est à craindre que le bâton ne surgisse à un moment où à un autre pour nous obliger à financer nos investissements par de l'épargne et non par de l'emprunt, ce qui aboutira inexorablement à une baisse massive des investissements locaux. Je vous rappelle que ces investissements représentent aujourd'hui 70 % des investissements publics dans notre pays.

Pour le moment, notre stratégie de gestion de la dette est toujours de la réduire en fonction de nos marges de manœuvre en fonctionnement et nos priorités d'investissement. Voilà l'objectif. Nous continuerons également à privilégier les taux fixes pour nous prémunir d'un dérapage des taux d'intérêt. Nous ne savons pas non plus ce que deviendront les taux d'intérêt dans les mois à venir. Nous pouvons nous inquiéter. Ce dérapage des taux d'intérêt qui serait susceptible d'intervenir plane sur nous comme une épée de Damoclès, sur l'économie en général et sur nos administrations publiques en particulier. Je ne parle pas de la dette de l'Etat, si les taux remontent.

A mes yeux, ces menaces justifient aussi la décision difficile qui avait été la nôtre en 2016 de consolider nos recettes fiscales. Nous ne l'avons pas fait de bon cœur, mais nous avons bien fait. Cette année, sauf catastrophe imminente, et d'ici la fin de notre mandat, nous n'augmenterons pas le taux de la taxe sur le foncier bâti. J'aimerais vous voir sourire.

Enfin, pour conclure mon propos, nous travaillons sur l'hypothèse d'une accélération de nos investissements pour l'année 2018. Nous profitons de cette manière-là, outre nos efforts en dépenses dont j'ai parlé, de la très bonne tenue des Droits de Mutation à Titre Onéreux, ce que nous appelons les DMTO. Nous restons néanmoins très prudents, sachant que ces recettes sont d'une volatilité extrême. Nous avons connu des chutes brutales à deux reprises dans les années précédentes. Accompagnons le développement de notre Département et l'aide à nos habitants. 2018 sera une année de reprise significative de l'investissement. Les routes, les collèges et le numérique seront concernés, mais aussi l'enseignement supérieur dans le cadre du Grand Campus de Cergy-Pontoise, le domaine de l'enfance et nous en parlerons tout à l'heure avec la nouvelle Maison départementale de l'enfance, ou encore l'aide aux communes sur laquelle nous ne lésinons pas. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais donner la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-11 Orientations budgétaires 2018 - Présentation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour l'exercice 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous allons vous projeter, comme il est d'usage, la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires. Vous savez que la loi NOTRe a modifié quelque peu, et nous le voyons dans toutes les collectivités, les informations que nous devons transmettre à l'occasion de ce rapport. En complément de ce qui se faisait par le passé, des éléments portent sur la structure des effectifs, et la structure et la gestion de la dette, ce qui n'était pas obligatoire, même si nous le faisons pour la dette. Nous rentrons dans ce dispositif. Je rappelle et je rappellerai à la fin de la présentation que cette dernière fera l'objet de deux "donnés acte". Le premier concerne le débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui présente, comme il est d'usage, toutes les politiques publiques dans le détail et pour lequel il faut remercier les services ; le deuxième "donné acte" concerne les autorisations de programme et les autorisations d'engagement, dont la création sera proposée au Budget primitif 2018.

En trois parties, nous allons évoquer rapidement le contexte macro-économique et institutionnel qui, bien évidemment, pèse sur ce rapport d'orientations budgétaires, les finances départementales qui sont mises sous contrainte par la Loi de finances 2018, mais nous évoquons aussi ce que nous souhaitons préparer dans le cadre du budget départemental 2018, c'est-à-dire des actions ambitieuses et résolument tournées vers le territoire.

S'agissant du contexte macro-économique, voici une présentation de l'évolution du PIB sur la période 2015-2017. L'économie française enregistre une croissance de 0,6 % de son PIB au quatrième trimestre de l'année 2017 selon l'INSEE, ce qui porte la croissance annuelle nationale à 1,9 % niveau qui est le plus haut connu depuis 2011. S'agissant de l'inflation qui n'a eu cesse de diminuer depuis 2012, après une année 2016 quasiment nulle, elle repart à la hausse en 2017, avec, toujours selon l'INSEE, une progression au titre de l'année 2017 de 1,2 %. Il est important de souligner que pour 2017, alors que le projet de Loi de finances prévoyait un taux d'inflation prévisionnel de 0,8 % en France, les parlementaires siégeant à la Commission des Finances ont pour la première fois décidé de caler le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition locale sur le taux réel d'inflation. Ce qui est important pour nous au niveau de la taxe sur le foncier bâti. Cela a eu encore pour conséquences en 2017 de limiter l'évolution forfaitaire des bases de la taxe sur le foncier bâti à 0,4 %, contre 0,9 % en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera donc plus basée sur la prévision de l'inflation de l'année à venir, mais sur l'inflation réellement constatée sur l'année N-1. A noter que le budget 2018 fait l'hypothèse d'une revalorisation des bases de 1 % dans ce qui permettra de préparer notre budget 2018.

Concernant le chômage national, après les bons chiffres de novembre, le chômage, en décembre, est en très légère baisse. Le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 709 500 pour la catégorie A. Sur trois mois, il diminue de 0,7 %, - 0,1 % sur un mois, et - 0,3 % sur un an. Nous nous basons sur les chiffres de fin 2017. Sur un an, le taux de chômage, selon le Bureau International du Travail, pour la catégorie A, est estimé à 9,4 %, encore très supérieur au taux enregistré par les pays de quasi plein emploi. Fin 2017, ce taux s'établissait à 4,1 % pour les Etats-Unis, 5,7 % en Allemagne ou bien encore 4,4 % pour les Pays-Bas et 4,3 % pour le Royaume-Uni. A noter que les chiffres publiés au 15 février 2018, et il s'agit de la dernière actualisation connue au titre de l'année 2017, faisaient ressortir un taux ramené à 8,9 % pour le chômage en catégorie A. Pour 2018, l'Unedic prévoit que l'effectif des personnes en catégorie A se stabilise, comme le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). L'Unedic prévoit en 2018 une très légère baisse de 2 000 chômeurs. Nous espérons que l'Unedic se trompe et que nous aurons un chiffre bien supérieur.

Concernant les contraintes qui pèsent sur le budget départemental 2018, la Présidente les a évoquées. La loi de programmation des finances publiques 2018 impose des mesures contraignantes aux 322 collectivités invitées à contractualiser avec l'Etat. Cette contractualisation d'une période de trois ans serait assignée au plus tard à la fin du premier semestre 2018 et prévoit les modalités suivantes : un objectif annuel d'évolution de la dépense locale qui serait plafonnée à 1,2 %. Il est important de souligner qu'une fois l'inflation déduite, qui, elle-même est projetée à 1,2 % pour 2018, la progression des dépenses de fonctionnement serait donc ramenée mécaniquement à 0 %. Nous aurions, probablement, à terme, une évolution négative les prochaines années. Si l'inflation progressait sur les années suivantes, puisqu'il est convenu que la contractualisation doit se faire sur trois ans, pour peu que l'inflation soit supérieure à 1,2 %, cela voudrait dire que cela imposerait non pas une stabilité des dépenses de fonctionnement, mais une réduction des dépenses de fonctionnement sur les années suivantes.

Avec ou sans contrat, le Département du Val d'Oise entend bien respecter néanmoins dans sa trajectoire cet objectif de 1,2 %. Selon nos hypothèses à ce stade, le taux d'évolution projeté pour les comptes 2018, en l'absence de tout retraitement et sur la base d'un taux d'exécution de nos dépenses de fonctionnement qui serait à l'image de ce que nous connaissons habituellement de 98 % des crédits ouverts, ce taux d'évolution de nos charges de fonctionnement s'établirait à 1,07 %. Nous serions en dessous des 1,2 %, dans la logique de ce que nous engageons depuis 2011, c'est-à-dire une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et un niveau d'économie important. Depuis 2011, sur une année pleine, c'est plus de 77 M€ d'économies que nous avons réalisées sur la part sur laquelle nous pouvons encore agir.

Trois critères sont définis pour moduler à la hausse ou à la baisse l'effort des collectivités en fonction de leurs caractéristiques. Ces caractéristiques sont la démographie, d'une part, la pauvreté en fonction du revenu moyen par habitant et les efforts passés. A ce stade, ceci serait neutre pour le Département qui ne pourrait bénéficier malheureusement d'aucun d'entre eux, le Département ne remplissant pas les conditions fixées par le législateur, et ce, malgré le fait que nous avons depuis 2011 engagé un vaste plan d'économies de 77 M€. Mais comme il était sur une période antérieure, il ne serait pas pris en compte sur la valorisation positive.

Enfin, la part supérieure à 2 % qui, elle, est liée à la hausse des dépenses exposées au titre des Allocations Individuelles de Solidarité, les AIS, serait exclu du périmètre pris en compte pour apprécier le résultat de l'objectif. Nous avons un objectif global de 1,2 %. Si jamais, à l'intérieur, les dépenses des AIS dépassent une croissance de 2 %, la part supérieure aux 2 % ne nous serait pas attribuée. Je rappelle qu'aujourd'hui, les AIS représentent plus de 56 % de nos charges de fonctionnement. Je ne suis pas sûr que les mineurs isolés soient pris en considération dans les AIS. Monsieur BAZIN dit que 57 % concerneraient tout le domaine du social.

La loi précise aussi les sanctions encourues. En cas de dépassement de l'objectif de 1,2 %, un malus serait appliqué. Il est fixé, la première année, à 75 % de l'écart constaté par rapport à l'objectif basé sur le CA 2018, et 100 % pour les collectivités qui n'auraient pas contractualisé. Si vous vous pliez au diktat, vous avez une punition de 75 %, et si vous ne vous pliez pas diktat, c'est 100 %. Ce malus sera plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui représenterait une hypothèse théorique, puisque nous serions en dessous des 1,2 %, de 22 M€ de sanctions pour le Conseil départemental du Val d'Oise, soit plus que les prélèvements opérés jusqu'alors par la précédente majorité nationale sur la DGF.

Un effort de 13 M^d€ qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'investissement des collectivités. Si pour 2018 il n'est pas effectivement prévu une nouvelle baisse immédiate de la DGF, l'Etat a cependant annoncé un nouveau plan d'économies de 13 M^d€ qui est adressé aux 322 principales collectivités locales qui représentent 75 % de la dépense publique locale. La première marge de 2018, sur ces 13 M^d€ est de 2,6 M^d€. C'est à ce titre que les Préfets sont donc chargés d'organiser la contractualisation avec les collectivités qui devront s'engager sur une maîtrise de leur trajectoire financière dès 2018 et devraient signer leur contrat avant le 30 juin de cette année.

Ce plan d'économies est par ailleurs doublé d'un effort équivalent de 13 M^d€ de réduction du besoin de financement des collectivités locales, qui est demandé à titre indicatif. Dans l'esprit du législateur, les 13 M^d€ d'autofinancement supplémentaire correspondent à 13 M^d€ de désendettement, sans exclure que ces dispositions incitatives ne deviennent dans un terme proche prescriptives.

Dans les deux cas, c'est la capacité des collectivités à maintenir un rythme constant d'investissement qui sera menacé à terme, voire réduit à zéro à l'horizon 2 022 pour ce qui concerne notre Département. Dieu sait que nous sommes plutôt favorables à l'investissement qu'au fonctionnement, quand ce n'est pas des dépenses obligatoires auxquelles nous sommes bien légitimement exposés, car l'investissement est essentiel, nous le voyons dans les politiques que nous menons pour nos collégiens, nos établissements sociaux, nos routes, et tout ce qui peut nous amener à aider les collectivités locales, communes et intercommunalités. Si nous étions ramenés à un investissement quasi à zéro, cette situation serait très dommageable pour le développement de nos territoires.

La baisse des dotations enregistrée sur la période 2014-2017. En 2017, en cumulé, le montant de la DGF que le Val d'Oise a reçu par rapport à ce qu'il était en 2013 représente près de 160 M€, plus que ce que nous consacrons chaque année à l'investissement départemental, puisque vous savez que nous sommes plutôt à hauteur de 130 M€. Nous avons perdu en la matière, chaque année, une capacité de 160 M€ à pouvoir agir pour notre territoire.

Depuis 2014, les administrations publiques locales auront pleinement été associées à l'effort de redressement des comptes publics. C'est le moins que nous puissions dire pour ce qui concerne les Départements. La dotation globale était diminuée de 70 M€. Je me suis trompé tout à l'heure. Les 160 M€ sont en cumulé. Cela représente 50 % chaque année de pertes sur notre capacité d'investissement.

S'agissant des dépenses départementales, je ne rappellerai pas le triste ticket que le Président ARNAL avait amené au ministère, qui était de 130 M€. Nous avons fait progresser ce ticket. Les 56 % que j'ai évoqués sont une dépense de fonctionnement que nous avons consacrée aux dépenses sociales. Nous verrons qu'elles n'ont pas été couvertes pour beaucoup depuis 2007. Les dépenses sociales représentaient pour notre Département 47,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2011. En 2017, et sur la base des données du dernier compte administratif prévisionnel à ce stade, cette part augmente mécaniquement et affiche une progression de 18 % depuis 2011. Nous sommes passés de 47,7 % à 56,2 %. La dynamique projetée sur les dépenses sociales conduit le Département à inscrire à son budget primitif 2018 un montant de dépenses supplémentaires de 15,6 M€ au titre de la solidarité, soit une progression de 2,8 % par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif 2017, alors qu'en 2017, par rapport à 2016, la progression était de 1 % sur une masse très importante.

Sur ces 15,6 M€ que nous rajoutons au budget primitif 2018, 8,7 M€ qui sont notamment dus au titre des mineurs isolés, dont la courbe significative a été présentée par la Présidente. Le coût de leur prise en charge estimé à 3,7 M€ en 2011 représente aujourd'hui une dépense annuelle de l'ordre de 30 M€, multipliée quasiment par 10, et pourrait atteindre plus en 2018.

Le niveau de l'inscription de la dépense du RSA augmente seulement de 1 M€ au BP 2018, soit une inscription à 199 M€ contre 198 M€ budgétés au BP 2017, et 197 M€ au BP 2016. Nous avons une marge d'un million. Nous avons connu beaucoup plus par le passé.

Cette hausse très modérée de l'allocation du RSA est en rupture avec les tendances passées, puisqu'en 2015, nous avons inscrit au BP 15 M€ supplémentaires. C'est la conséquence d'une diminution du volume d'allocataires indemnisés et d'un effet limité à l'inflation du fait de l'extinction des mesures qui sont liées au plan de lutte contre l'exclusion en 2017, mais ça ne préjuge pas que l'effet pourrait produire l'ouverture du guichet en ligne du RSA effectif depuis le 18 décembre dernier. L'atterrissage 2017 s'établirait à 192,2 M€ et se situerait pour la première fois à un niveau plus faible que l'année précédente, puisque nous avons 500 000 € de moins d'une année sur l'autre. Nous sommes en dessous de la prévision budgétaire. Nous avons un effet de tassement, dont nous sommes satisfaits.

J'évoquais le reste à charge et le fameux ticket évoqué à l'époque par le Président ARNAL. En 2007, le déficit de compensation était de 52,6 M€. Aujourd'hui, il est de 172 M€ en 2017. En cumul, c'est 1,2 M^d€ non compensés depuis 2007 sur les AIS. Cela représente l'équivalent du budget annuel du Département. Vous pouvez imaginer les conséquences sur notre capacité budgétaire.

Le graphique met en évidence une très forte progression du reste à charge, sur les trois allocations individuelles de solidarité, l'APA, l'APCH et le RSA qui s'établit à 172 M€, corrigé à 134 M€. Pour notre Département, il est intéressant de regarder comment nous nous situons sur le taux de couverture par rapport aux autres Départements. Le taux de couverture du seul RSA est ainsi passé de 79,1 % en 2007 à 66,1 % en 2012, pour être ramené en 2016 à 48 %. Je vous laisse imaginer ce que cela représente en période de croissance du RSA. La moyenne nationale s'établit à 55 % en 2016. Nous sommes à 7 % inférieurs par rapport aux taux de couverture des autres Départements.

S'agissant de la Prestation de Compensation du Handicap, la couverture était de 35,4 % en 2016, quand la moyenne des Départements est à 30 %. Nous sommes un peu au-dessus de la moyenne en ce qui concerne notre action sur la Prestation de Compensation du Handicap. Concernant l'APA, en 2016, cela s'établit chez nous à 36 % et la moyenne nationale est à 30 %. Nous avons une meilleure couverture sur les deux AIS qui pèsent le moins sur nos dépenses de fonctionnement et nous sommes très inférieurs en ce qui concerne le RSA, qui pèse, pour sa part, beaucoup plus.

Vous pouvez observer l'évolution du stock de dettes du Département depuis 2007 avec une croissance très soutenue du recours à l'emprunt et du stock de dette entre 2008 et 2010 inclus. Nous rappelons que dès mars 2011, le Département a mis un coup d'arrêt à l'augmentation de l'endettement. Dans un premier temps, nous avons une baisse de l'évolution de croissance. Nous notons que l'encours de la dette repose très nettement sous la base du milliard d'euros au 31 décembre 2017. En 2017, le stock de dette a diminué d'un peu plus de 45 M€, qui viennent s'ajouter à celle des 23,6 M€ en 2016. En tenant compte d'un remboursement en capital de la dette de 77,7 M€ l'année, l'encours serait projeté à fin 2018 à 953,9 M€. A ce stade de la prévision budgétaire, la réduction du besoin de financement est de 1,6 M€, mais d'autres éléments pourront nous amener dans les prochaines étapes budgétaires à réviser peut-être encore ce niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette est constitué de 32 % d'emprunts obligataire dont nous pouvons bénéficier depuis que nous avons été notés par le cabinet. La répartition de l'encours est de 65 % à taux fixe et de 35 % à taux variable, ce qui nous protège contre l'éventualité de la remontée des taux, dont nous disons qu'elle pourrait être plus rapide que celle qui avait été annoncée en fin d'année dernière.

Le taux moyen de l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2017 à 1,95 %, contre 1,83 % en 2016 et 2,10 % en 2015. Dès lors que nous avons ce taux moyen de 1,95 %, avec une part de 65 % de notre encours de dette qui est à taux fixe, nous nous sommes bien protégés de cette évolution des taux. Néanmoins, nous ne sommes pas à l'abri de voir notre charge d'intérêt augmenter, même s'il faut noter que cette gestion de la dette nous a permis de voir cette charge d'intérêt qui était de plus de 22,03 M€ en 2011 passer à 18 M€ dans la prévision budgétaire 2018.

La durée résiduelle moyenne de notre dette est de 6,9 années et notre capacité de désendettement au niveau départemental est de 6,1 années en 2017. Je ne rappelle pas les scores que nous avons obtenus par le passé. Nous devons essayer de maintenir ce niveau.

Sur le plan de l'économie, je l'évoquais tout à l'heure, depuis 2011, le Département s'était engagé dans une véritable démarche de refondation de nos politiques, ce qui avait guidé l'action de notre exécutif et avait permis de nous recentrer dans un premier temps sur nos domaines de compétences obligatoires, d'ajuster le niveau de notre soutien aux partenaires, même si nous avons maintenu un niveau très élevé et certainement plus élevé que celui qui est apporté dans d'autres Départements, et de redimensionner en conséquence notre plan pluriannuel d'investissement au plus près des besoins des valdoisiens. Nous avons un plan d'économie qui a été réalisé et que nous pouvons qualifier de sans précédent. Il a été voté dès avril 2011 et il a été marqué par plusieurs paliers que vous voyez sur le graphique pour atteindre fin 2017 un niveau de 77,5 M€ en année pleine.

En 2018, le plan d'économie sera conforté et amplifié, compte tenu des contraintes imposées aux Départements dans la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dont nous avons parlé, sans préjudice pour l'investissement départemental. Une fois que nous avons évoqué la réalité macro-économique de la situation nationale, les contraintes qui pèsent sur les collectivités, les Départements et notamment le Département du Val d'Oise, nous pouvons dire que nous avons de l'ambition pour le développement de ce territoire et que nous ne resterons pas que sur des notes pessimistes et négatives. Nous avons des ambitions pour notre territoire.

Comme il est d'usage, voici ici quelques politiques que nous mettons en avant. Nous souhaitons d'abord conforter l'accès à l'emploi et renforcer les dispositifs d'insertion par la mise en place d'un meilleur suivi des allocataires du RSA. En 2018, ces dispositifs verront les premiers résultats portés et seront mis en place sur le terrain au profit des allocataires du RSA dans le cadre du plan départemental d'insertion. Je rappelle que notre volonté pour diminuer le RSA est plutôt de donner la capacité à ceux qui sont en demande d'emploi d'avoir accès à des actions qui leur permettent, par l'insertion, de trouver un emploi adapté à leurs capacités.

Il y a l'accompagnement à l'égalité entre les femmes et les hommes. Madame Michèle BERTHY nous en fera le bilan sur la période 2013-2017. Nous poursuivrons en 2018 cette politique qui vise à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. Fort du bilan sur le dispositif Entrée dans la vie active, EVA, que nous présentera Monsieur Armand PAYET, ce dispositif sera reconduit.

De même, les actions relatives au soutien et aux deux espaces dynamiques d'insertion, Cesame et l'Espace, le soutien à l'Ecole de la deuxième chance et Unis-Cité, ainsi que le Prix de l'Egalité des chances ou encore les actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'apprentissage, tous ces dispositifs seront poursuivis en 2018. Ils ont un effet très positif sur le retour à l'emploi pour un certain nombre ou l'accès à l'emploi pour d'autres.

Favoriser les approches innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Je rappelle qu'il s'agit d'un véritable outil de planification au service de la politique en faveur des personnes âgées qu'est le Schéma gérontologique 2018-2022 qui permettra d'exprimer les besoins sociaux et médicosociaux, et de mettre en phase les perspectives et les objectifs d'évolution de l'offre départementale.

Je rappelle que, de son côté, la MDPH poursuivra la démarche d'amélioration continue de la qualité des services offerts en travaillant à la simplification des processus de traitement des dossiers et à la réduction des délais, même si j'ai entendu tout à l'heure à la conférence de presse le chiffre qu'a annoncé la Présidente sur le fait que la demande des personnes en situation de frapper à la porte de la MDPH est en très forte progression. J'ai entendu une progression de 30 % en cinq ans, ce qui montre qu'en dépit des efforts que nous faisons, que mènent Emilie IVANDEKICS et ses personnels, pour répondre au mieux à ces personnes, l'afflux complémentaire des personnes qui sont en droit de pouvoir bénéficier de ce service politique, complique la mise en œuvre des ambitions que nous portons en la matière.

Lancer la construction de la Maison Départementale de l'Enfance. Je me rebaserai sur l'expérience de la Maison Départementale du Handicap, la MDPH, qui a été une belle réalisation. C'est au profit de l'enfance que nous souhaitons mener un projet un peu identique avec la création d'une nouvelle Maison Départementale de l'Enfance qui sera installée au Port, à côté de la Turbine, et qui permettra de répondre de manière plus adaptée aux attentes, que cela soit en nombre d'enfants qui peuvent être accueillis, mais aussi en conditions d'accueil et en services qui leur seront rendus.

En ce qui concerne l'aspect de l'attractivité que nous souhaitons renforcer, et il s'agit d'un enjeu prioritaire, il nous faut développer le réseau routier départemental, et nous le faisons avec la Région dans le cadre d'un financement partagé sur le plan Région "anti-bouchon" et "pour changer la route". Les premiers travaux concerneront le tronçon est de l'avenue du Parisis qui sera réalisé. La Région nous apporte sur ce plan un financement à hauteur de 50 M€, ce qui n'était jamais arrivé par le passé. La relation que nous avons avec la gouvernance actuelle de la Région Ile-de-France nous permet d'obtenir 50 M€, ce qui n'est pas neutre dans le cadre du programme que nous devons engager sur notre réseau routier.

Impulser une nouvelle dynamique de développement valdoisien de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous lancerons cette année, en collaboration avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le programme de travaux sur la Turbine, un nouvel équipement structurant à rayonnement régional en matière d'innovation et d'entrepreneuriat. Sur le modèle d'un incubateur d'entreprises, cet équipement soutiendra le développement du pôle d'enseignement supérieur et de recherche valdoisien en facilitant notamment le positionnement de la COMUE, Université Paris Seine, dans son projet de constitution d'un campus international au rang mondial à Cergy-Pontoise, tel qu'il est dorénavant inscrit dans les projets labellisés par l'Etat.

Enfin, sur ce domaine, et il y a d'autres politiques, mais nous ne parlons que de celles que nous mettons en avant aujourd'hui, créer la forêt de la plaine de Pierrelaye. Cela a été labellisé en 2012 dans le cadre du Grand Paris. Il s'agit d'un atout pour changer durablement l'image de ce territoire qui est perçue aujourd'hui comme un espace peu attractif, dégradé et déstructuré. Nous serons associés au Syndicat mixte qui est à la manœuvre. Ce projet porte sur 1350 ha et sera implanté sur les sept communes du secteur et qui viendra compléter la Couronne verte régionale et contribuer au renforcement des corridors écologiques et des enjeux climatiques. Je n'imagine pas que cela ne soit pas inscrit dans le Plan départemental de développement durable que nous présentera Monsieur Daniel DESSE. Ce projet a connu fin 2017 une avancée majeure dans la mise au point de son plan de financement avec, notamment, la confirmation des modalités de financement du SIAAP, 50 M€ échelonnés sur neuf ans. Il est bien légitime que le SIAAP revienne sur le secteur pour nous aider à en changer l'image. Nous le remercions.

Une politique innovante et dynamique au service des collégiens. Poursuivre la construction et la rénovation de collèges. L'année 2018 verra le démarrage des travaux d'un nouveau collège de 700 places à Corneilles-en-Parisis, mais aussi des travaux de restructuration du collège Jean Bullant à Ecoeu, ainsi que du collège Jules Ferry à Eaubonne. Se poursuivront les travaux d'accessibilité, de mise en sécurité et de maintenance des bâtiments départementaux, puisque vous savez que dans le cadre de l'ADAPT, nous avons un plan sur un certain nombre d'années. Il me semble que 2 M€ au titre de l'année 2018 sont consacrés uniquement à cet aspect. Un peu plus de 9 M€ sont consacrés à l'entretien et à la mise en œuvre sur les collèges existants, sans parler des financements consacrés aux nouveaux collèges, et encore 1 M€ sur une autre politique que je n'ai plus en tête. Des budgets conséquents sont donc consacrés légitimement à la Direction des collèges.

Poursuivre le déploiement numérique des collèges par un accès au très haut débit. Bien évidemment, le déploiement du très haut débit sur les 110 collèges sera achevé avant juin 2018. Ils possèdent des outils numériques et ils bénéficieront de l'action de développement de la fibre. L'enseignement pourra se servir au mieux de ces équipements.

Enfin, favoriser les projets éducatifs innovants. Nous rappelons que le Val d'Oise prend une première initiative en s'engageant à donner aux collèges volontaires l'opportunité de répondre à un appel à projets portant sur l'innovation éducative. D'autres actions seront ensuite à concevoir dans le cadre de ce chantier pour accompagner les initiatives en matière d'innovation pédagogique. C'est le projet du cluster "EdTech", Education-Technologie.

Je remercie, comme la Présidente, les services. Les services de la DF pour la présentation des dossiers, mais aussi tous les services qui préparent les étapes budgétaires, chacun dans leur domaine. Je remercie les élus de la majorité, notamment ceux qui sont en charge de différentes politiques, car les séances d'arbitrage que nous avons pour constituer et préparer ce budget sont des séances qui montrent les efforts des services. Les élus de cette majorité ont pris conscience de ces efforts indispensables à mettre en œuvre pour tenir nos engagements, tout en étant responsables en matière de crédits ouverts dans les étapes budgétaires. Tout se passe dans un climat positif, qui nous permet de pouvoir mener nos ambitions. Je remercie tout le monde pour ce travail important qui est réalisé

Madame CAVECCHI

Merci à toi, Gérard. Je donne la parole à Monsieur MULLER.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, je vais rebondir sur vos premiers propos, Madame la Présidente, matière aride que la matière budgétaire, disiez-vous. Nous partageons cette expression, d'autant plus que la matière budgétaire, nous l'abordons dans un environnement troublé. Matière aride, et c'est pour cela que je ne vais pas m'éloigner, ou rarement, de mon texte. Le plan d'économie voulu par le nouveau gouvernement est encore plus rigoureux, chacun en convient, ou presque, que le précédent, en matière budgétaire. Il convient donc de le signifier dès ce propos liminaire en guise d'éléments de cadrage global. Vous l'avez dit, d'une autre façon, mais vous l'avez dit. Qui plus est, ce plan de rigueur s'accompagne de la réforme de la fiscalité locale, avec la suppression à terme de la perception de la taxe d'habitation, qui, certes, n'aura pas un impact direct sur les finances départementales, mais il n'en demeure pas moins que cela s'apparente clairement à une ingérence au cœur du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, notamment dans leurs droits à percevoir les contributions directes. Vous l'avez dit aussi, je crois, avec d'autres mots.

Les recettes au sens large de la collectivité étant contingentées, eu égard au plan d'économie voulu par l'Etat, vous parliez tout à l'heure de contrat, de cocontractant. Je m'attendais presque à ce que vous parliez, et nous en aurions été d'accord, de contrat léonin, où, malheureusement, les Départements, et le nôtre en particulier, ou le nôtre aussi, auraient naturellement été la souris et non pas le lion qui impose sa loi.

Vous avez parlé d'exigences et non pas de mesures incitatives et vous avez fait le parallèle avec le bâton de Bercy et le bâton de Bruxelles. Je crois que nous sommes conscients également de ces aspects. Les recettes au sens large de la collectivité étant contingentées, eu égard au plan d'économie voulu par l'Etat, et vous avez signifié le montant de 13 M^d€, dès lors, il convient d'identifier les postes clés des dépenses significatives au sein des dépenses moins obligatoires qui sont les nôtres, afin, par la suite, de maintenir une cohérence dans le financement de dépenses relevant des dépenses en obligatoires sur toile de fond de restrictions, comme nous le disions, des dotations de l'Etat, soit une baisse de 70 M€ sur la période 2018-2022. Même si les DMTO demeurent à un niveau relativement élevé à ce stade, et nous l'avons dit aussi, inscription de 195 M€ en 2018, avec, pour mémoire, un niveau à 213 M€ en 2017, le RSA fait figure du poste le plus contraignant avec ses 199 M€.

A noter toutefois que les indicateurs de croissance, plutôt optimistes de 1,9 %, laissent entrevoir une éclaircie sur le marché de l'emploi. Idéalement, les images du diaporama le représentaient clairement, une inflexion du nombre d'allocataires. Le Département, rappelons-le, est l'échelon territorial, nous le disions tout à l'heure en catimini, de la solidarité. Notre collectivité, grâce à la qualité ou au sens du service public de ses agents, incarne les compétences qui sont les siennes, essentiellement sur l'accompagnement des publics en situation de handicap, de vieillesse, en matière de solidarité active.

Néanmoins, ces dernières années, une problématique nouvelle s'est incarnée avec une plus grande prégnance, il s'agit de la gestion des mineurs non accompagnés. Leur croissance est exponentielle et négativement répartie sur le territoire. Là aussi, vous avez montré un graphique sur le papier. Nous nous l'étions dit en conférence des Présidents, il est plus aisé d'en prendre toute la mesure sur le papier que sur nos écrans. Il est pour le moins éloquent et inquiétant. Il faut rappeler, et c'est là la quadrature du cercle, pour ne pas dire à résoudre l'impossible, en voulant une chose et son complément, les valeurs d'humanisme que nous portons tous ici, que porte notre nation, ne peuvent opposer à ces jeunes gens, et voilà pourquoi je parlais de quadrature du cercle, au parcours chaotique, les contraintes administratives complexes du millefeuille administratif, ou bien encore l'inadaptation des relations Etat-Département, bien que l'Etat doive légitimement s'emparer de la gestion de ces/ses flux migratoires.

Aussi, sur ce sujet, comme sur celui du RSA, il convient d'interagir avec la puissance étatique, de manière responsable, de sorte que les usagers ne souffrent d'aucune altération de leurs droits. L'exemple avorté de la discussion engagée avec l'Etat au sujet du RSA nécessite une nouvelle tentative. La méthode est prouvée et pourrait alors être dupliquée pour les mineurs isolés. Je crois que cela a été indiqué aussi dans le rapport.

Concernant la hausse de la fiscalité, depuis votre retour, si je puis m'exprimer ainsi, vos responsabilités en 2011, vous avez utilisé le levier fiscal. Trois augmentations, dont la dernière date de 2016. Ce dernier usage a permis à lui seul d'enregistrer des recettes, nous l'avons dit plusieurs fois, nouvelles, à hauteur de 65 M€, renouvelées à chaque exercice budgétaire, sous réserve qu'une nouvelle hausse intervienne d'ici la fin du mandat. J'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure, j'y reviendrai. Je crois avoir ajouté une motion manuscrite sur les pages suivantes. Question pour laquelle nous étions peut-être en droit de nous interroger, tant les marges de manœuvre sont contraintes et le contexte global pessimiste, mais vous y avez répondu.

Bien sûr, votre budget présente des dépenses équivalentes à ces recettes nouvelles, mais nous maintenons l'idée selon laquelle une progressivité de l'impôt aurait été moins violente pour le pouvoir d'achat des ménages valdoisiers, y compris dans la perspective malheureuse d'un nouveau recours au levier fiscal, avais-je écrit sur mon papier. Et Madame la Présidente, je ne veux pas en arriver aux confidences, mais je n'ai pas pu voir tout le monde, mais pour ce qui me concerne, peut-être avec un petit décalage, j'ai souri lorsque vous avez demandé de sourire, quand vous avez annoncé tout à l'heure que vous n'envisagiez pas cette perspective.

Sur le sujet de la dette, le travail rigoureux des services et votre attention particulière et des élus, vous permettent d'alléger le poids de celle-ci, au point qu'elle soit devenue peut-être la première de vos attentions, tout autant que l'importance de la note qui nous sera attribuée par les instituts de notation, vous y avez fait référence tout à l'heure dans votre propos.

Finalement, nous pourrions dire que cette situation est cynique, comme si l'action publique au service de l'intérêt général, mais cela devient une façon de faire, devait être contingentée par une tierce entité, dénuée de valeurs morales, ou en tout cas qui ne poursuit peut-être pas les mêmes objectifs que nous.

Les encouragements sont là et les risques aussi, puisque 35 % de notre dette l'est sur la base de taux variables et qu'une augmentation de 1 % de tout index équivaldrait à un surcoût de 3,3 M€. Vous l'avez dit aussi. Il y a dans les interventions des redites, mais nous ne pouvons pas inventer pour faire preuve d'originalité. L'objectif étant tout de même de maintenir un investissement raisonnable et vous l'avez dit tous les deux, pour les habitants du Val d'Oise, de sorte que tous bénéficient d'un niveau de service de qualité sur tout le territoire. Nous souhaitons que cette volonté soit une considération qui soit celle de tous les Conseillers départementaux et ressentie comme telle concrètement sur l'ensemble du territoire valdoisien.

S'agissant des investissements, vous projetiez une hausse de 16,3 % du budget d'investissement, le portant ainsi à 137 M€ pour cette année, l'année 2018. Le compte administratif établira les faits. Nous disons toujours que c'est l'image en fin de course. Il s'agit pour autant de saluer l'effort. Toutefois, cette croissance, pour ce qui nous concerne, pose question. Pourquoi cette année ? N'y voyez pas malice, mais avons-nous cette capacité d'investissement auparavant pour qu'elle s'incarne si vaillamment cette année et pas avant ? Est-ce une manière d'assurer ce que nous pourrions appeler un retour sur l'impôt pour les valdoisiens ? Est-ce une opportunité politique d'engager la construction d'équipements qui pourraient opportunément être inaugurés à l'aune du renouvellement de l'Assemblée départementale ? Nous avons tous quelques manières de faire.

Concernant l'aide aux communes, même si nous ne pouvons que nous réjouir sur l'enveloppe dédiée à l'aide aux communes, qui augmente de 2 M€ cette année pour atteindre les 27 M€, vous disiez, Madame la Présidente, que vous n'alliez pas lésiner sur le principe, j'en conviens. Nous sommes quelque peu dubitatifs, en tout cas interrogateurs sur ce point. Les derniers comptes administratifs constatent que les enveloppes budgétaires ne sont pas utilisées dans leur intégralité. Ces 2 M€ n'auraient-ils pas été plus utiles ailleurs ? Là aussi, il y a la concrétisation en fin de course et il y a les écritures.

Pour les collèges, ces derniers nécessitent sans cesse des travaux et des aménagements, afin d'éviter les situations extrêmes d'implantation *d'algecos* dans les établissements. Ces conditions ne permettent assurément pas d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage, d'autant que certains collèges sont au cœur de tensions démographiques, nous revenons avec l'égalité territoriale importante, comme dans l'Est du Département, ou encore Argenteuil, et nécessiteraient d'être considérés sérieusement ou d'être reconsidérés. Bien évidemment, nous saluons tout de même les constructions d'équipements scolaires récentes ou à venir. Quand je me relis, je lis "tout de même". Je retire cela. Il n'y a pas de génération spontanée dans quelque domaine que ce soit.

Notre budget, de l'ordre d'une dizaine de M€, verrait avec ces 2 M€ supplémentaires, sa capacité d'action largement améliorée, sauf à considérer que nous revoyons la conception même du fonctionnement de l'aide aux communes. Nous en avons parlé plusieurs fois autour de cette table, car, en effet, nous continuons et nous perdurerons dans notre façon de penser que ce dispositif n'est toujours pas équitable. Nous l'avons dit aussi. Voilà une réalité. Il profite peut-être, malgré les bonnes intentions, essentiellement aux communes, dont les ressources pécuniaires et la technicité sont suffisamment solides pour leur permettre de réaliser régulièrement des effets de levier financier en s'inscrivant dans le cadre du guide des aides aux communes.

Enfin, chers collègues, un débat d'orientations budgétaires n'est rien s'il n'ouvre pas sur des préoccupations plus larges. Sur ce point, si vous me pardonnez cette façon de parler, nous sommes servis avec la Métropole du Grand Paris et son devenir. Suspendus à la prochaine conférence territoriale et à la position du Président de la République, les Départements de la Grande Couronne pourraient être les grands perdants de cette réforme, et le Val d'Oise au premier chef. Chacun, lorsqu'il arrive, ne peut pas ne pas voir le petit panneau qui se situe à gauche de notre site. Hier, nous apprenions de la bouche du Premier ministre, Edouard PHILIPPE, la décision prise au sujet de la ligne 17, en faveur d'un report de 2024 à 2027. Ultime désaveu, et je pense que les mots ne sont pas trop forts, pour le Val d'Oise, et notamment pour l'Est de notre Département. Là aussi, nous revenons à l'équité au niveau des territoires et au traitement équitable de l'ensemble des populations. Ce faisant, le Val d'Oise passera au travers de la dynamique globale des Jeux Olympiques et surtout, cela contraint les projets, je ne veux pas dire hypothèque, les projets de développement autour de la gare du Triangle de Gonesse qui nous est cher à tous, ici autour de cette table. Dans ces conditions, permettez-moi de suggérer et de vous dire comment ne pas soutenir la proposition du Maire de Gonesse, Jean-Pierre BLASY, d'instaurer un comité de suivi des garanties de la ligne 17 et je dirais même un comité de suivi et de vigilance, au sein duquel le Département aurait toute sa place, à toute sa place, et je me permettrais même de dire à titre personnel, doit avoir toute sa place.

Pour conclure, et nous ne ferons pas preuve d'originalité, nous le disons à chaque fois, mais comme je le dis avec mes tics oratoires, ce ne sont pas des propos de circonstance, nous tenons à remercier la qualité du travail fourni par les services, qui, une fois de plus, ont préparé un travail exhaustif et extrêmement qualitatif, pour ne pas dire, et nous le pensons sincèrement, exemplaire, sinon remarquable. C'est toujours un document qu'il faut lire, digérer, réfléchir, mais je préfère le lire, l'ingérer, plutôt que d'avoir à le construire. Et c'est toujours, et je le répète avec force, un travail remarquable. L'année 2018 sera une année charnière pour notre collectivité, et vous l'avez dit aussi, l'un et l'autre. Les enjeux sont majeurs, car au-delà des orientations budgétaires et pour lesquelles le budget primitif nous permettra d'aller plus loin dans notre analyse, il s'agira de nous positionner quant à la sauvegarde des Départements d'Ile-de-France, sous-entendu, que deviendra la Métropole du Grand Paris, pour quel rôle, et quelles compétences ?

Et pour finir vraiment, autre sujet central, celui de la seule gare du Grand Paris Express dans le Val d'Oise, celle de la ligne 17 du Triangle de Gonesse, nous l'avons dit, son intérêt pour les valdoisiens est fondé et plus que fondé. Il s'agit essentiellement du développement de l'attractivité de notre territoire. Nous parlions d'attractivité par rapport à Argenteuil avec la PMI. L'attractivité, ce n'est pas rien. Nous ne pouvons pas nous résigner à subir les soubresauts et tergiversations du gouvernement. D'abord, un recul dans le temps, à ce stade, puis un retard de livraison ou un manque de crédit, toutes les raisons seront invoquées le moment venu si nous n'y prenons pas garde. Les valdoisiens en seraient les grands perdants, et avec ce recul de trois ans, ils sont déjà grands perdants. Ces sujets nécessitent nos déterminations collectives, nos divergences sur les orientations budgétaires. Nous devons le faire en bonne intelligence et dans le respect de nos différences, et vous nous trouverez, vous le savez bien, à vos côtés sur l'essentiel, comme nous l'avons exprimé autour de cette table à plusieurs reprises. C'est la raison pour laquelle nous militons ardemment pour la mise en place d'un véritable comité stratégique, majorité-minorité, plutôt que d'être à chaque fois en réaction et à la remorque des décisions nationales, et cela, quelle que soit la majorité. Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, ce que nous souhaitons vous dire à l'occasion de ces orientations budgétaires pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur MULLER. Avant de donner la parole à Monsieur Arnaud BAZIN, je souhaite vous répondre par rapport à l'année, ce qui nous a fait sourire. Les DMTO sont particulièrement importantes cette année. Il nous a semblé effectivement important et essentiel d'augmenter les investissements.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Mon propos sera assez concis, dans la mesure où l'excellent exposé qui a été fait et les commentaires du Président MULLER ont largement éclairé ce débat. Je voudrais apporter l'éclairage d'un commissaire aux finances du Sénat, sur quelques points particuliers. En effet, si, comme l'a dit la Présidente, la matière financière est aride, elle est aussi passionnante, parce que face au flot de communications du gouvernement, qui entoure la Loi de finances 2018, les chiffres ne mentent pas lorsque nous les examinons dans le détail.

Je voudrais vous dire deux mots de la notion de contrat. Le contrat, c'est la grande nouveauté du budget 2018. Je souhaite vous dire aussi quelques mots sur la Loi de finances 2018 pour démonter le raisonnement qui est à l'œuvre derrière les efforts qui nous seraient demandés. Tout d'abord, je rappelle que le contrat a été présenté de la façon suivante aux élus nationaux : le contrat ou le rabout. Le rabout s'apparente plus aux effets d'une tronçonneuse que d'un vrai raboutage, puisque, cela a été rappelé, plus de 70 M€ de perte annuelle, par rapport à notre dotation de fonctionnement initiale, c'est considérable. Je n'y reviens pas. Certains ont cru que la notion de contrat, de limitation de dépenses, pouvait être un moindre mal que le rabout. Je pense que c'est un mal au moins aussi important et bien plus pernicieux que le rabout.

Tout cela est totalement inéquitable, parce que, que vous ayez fait, comme cela est notre cas, des efforts d'économies considérables par le passé, ou que vous soyez dans un Département très serré et modeste dans ses dépenses, ou que vous soyez dans un Département où nous avons, et nous en connaissons quelques-uns, dépensé, et où nous continuons de dépenser, jusqu'à une période très récente, allègrement, vous n'êtes pas du tout dans la même situation pour réaliser des économies. Tout cela est totalement pipé, dès le départ. Il fallait le rappeler.

Les intentions du gouvernement, si nous en doutions, ne sont pas dénuées de malice. Il nous avait dit dans un premier temps que les choses seraient équitables et que seraient prises en compte les dépenses sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Or, lorsque nous examinons les décisions finales en Loi de finances, ce n'est pas du tout le cas. Nous l'avons rappelé, les mineurs étrangers isolés (et je sais que c'est la mode, ou du moins le bon vocabulaire de les appeler mineurs non accompagnés, mais je ne m'y résoudrai jamais, car ces mineurs ne sont pas tous des mineurs, et sont surtout extrêmement bien accompagnés jusqu'à nos services, puisque leurs familles payent 4 000 à 7 000 € au départ du pays d'origine pour qu'ils soient accompagnés jusque chez nous) cette dépense qui est en pleine explosion, sur laquelle nous n'avons aucune prise, n'est pas prise en compte dans les 1,2 % autorisés. Elle est prise en compte dans l'évolution globale de nos dépenses et elle ne sera pas déduite pour évaluer les 1,2 %. C'est donc déjà une mauvaise intention qui s'affiche.

Ensuite, pour les allocations individuelles de solidarité, elles seront prises en compte dans l'évolution de nos dépenses, au-delà de la dépense de 2 %, tel que cela a été évoqué. Pour le moment, en matière de RSA, nous ne prévoyons pas d'impact négatif, mais nous aurons quand même sans cesse davantage de personnes âgées. Nous l'avons dit, les personnes handicapées sont en demande de plus en plus importante. Le fait d'avoir exclu les AIS au-delà de 2 % de ces mesures est tout à fait mauvais pour nous. Les mesures salariales que pourrait être amené à prendre le gouvernement sous la pression des syndicats ne seront pas prises en compte non plus. Elles compteront dans nos 1,2 % d'augmentation. Toutes les nouvelles mesures normatives que peut être amené à prendre le gouvernement, contrairement à ce que nous avons demandé, ne seront pas exclues de ces 1,2 %. Nous avons déjà vu dans les mandats passés des mesures d'augmentation de nos dépenses, notamment aux personnes âgées, avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement, s'imposer à nous, avec de nouvelles dépenses. S'il y avait la moindre attention du gouvernement en la matière, nous la prendrions de plein fouet.

Je souhaite surtout souligner, et cela a été dit, que nous risquons d'arriver aux 1,2 % très vite. Cela signifie que nous ne pouvons proposer aux habitants de ce Département aucun progrès social. Durant mes six années de mandats, je crois que nous avons ouvert de l'ordre de 300 à 400 places supplémentaires pour accueillir les personnes handicapées adultes, ce qui n'est pas suffisant. Aujourd'hui, nous pouvons nous interroger sur notre capacité à répondre à la simple croissance démographique du besoin. C'est donc nous mettre dans une position très difficile pour répondre à nos compétences. Surtout que nous avons déjà réalisé des efforts d'économies qui auraient pu balancer certaines nouvelles mesures de dépenses pour faire face à ces besoins dont je viens de parler, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les mineurs, l'aide sociale à l'enfance au sens large. Ce contrat, qui était présenté comme un moindre mal par rapport aux rabots épouvantables que nous avons subis par le passé, est un élément très dangereux pour l'exercice de nos missions, je voulais le souligner.

Il faut présenter le budget 2018 pour ce qu'il est. Il n'y a aucun effort de l'Etat de maîtrise de sa dépense publique. Les dépenses publiques de l'Etat vont même augmenter cette année. Sur les suppressions de postes évoquées dans la fonction publique, à peine plus de 300 concernent l'Etat directement, et un peu plus de 1000 concernent ses agences. L'effort de l'Etat est de zéro. L'effort budgétaire portera sur les collectivités, sur le logement et la Sécurité sociale.

Sur les collectivités, je souhaite revenir sur le chiffre de 13 M^d€ de modération de nos dépenses par rapport à leur évolution tendancielle normale. Nous avons démontré à la Commission des finances du Sénat, et personne n'a pu nous apporter la contradiction, que ce ne sont pas 13 M^d€, mais 21 M^d€ de baisses de dépenses qui sont réellement infligées aux collectivités. Il a été pris des hypothèses de croissance tendancielle des dépenses des collectivités différentes de celles qui ont été retenues par l'Etat pour calculer les siennes. Si nous prenons les hypothèses de l'Etat, nous arrivons à 21 M^d€ et non à 13 M^d€. Les efforts sont essentiellement portés sur les collectivités.

S'agissant du logement, cela revient à peu près au même. Les offices locaux, ce sont les élus locaux qui les portent et ce sont eux qui se trouveront dans la difficulté pour tout le programme de rénovation, de construction, mais aussi et surtout d'entretien général et de mise à niveau. Ce sont aussi là les élus locaux qui auront à rendre des comptes sur des programmes que nous ne pourrons pas réaliser à cause des mesures du gouvernement qui viennent piller les budgets des offices locaux de HLM avec les mesures sur les taux logement.

Enfin, il a été pris des hypothèses pour la maîtrise des dépenses de la Sécurité sociale, d'économies continues sur la base de dispositifs qui nous semblent avoir rendu le maximum de ce qu'ils pouvaient rendre.

Rendez-vous au bout d'un an, afin de voir quelle sera la réalité de la dépense de Sécurité sociale.

Les efforts ne sont pas pour l'Etat, mais pour les collectivités, le logement et la sécurité sociale. Est-ce que tout cela est bien surprenant ? Non. Qui a le pouvoir aujourd'hui dans le pays ? La haute fonction publique, les inspecteurs généraux des finances de Bercy l'ont pris, en envoyant l'un d'entre eux se faire élire Président de la République. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une tribune dans Le Monde qui a dû paraître hier ou avant-hier, à laquelle je vous renvoie, qui fait une démonstration tout à fait remarquable en la matière. D'autre part, vous avez un parti présidentiel qui ne détient pas de collectivités, à part quelques défroqués qui sont passés à La République en Marche, mais ils ne sont pas très nombreux. L'objectif politique est extrêmement simple. Plus nous mettrons les collectivités, les Présidents, les Maires en difficulté pour exécuter leurs missions d'ici 2020 et 2021, plus La République en Marche s'en satisfera. Ne mettons pas l'Etat en difficulté dans ces conditions, c'est ce qui est démontré au travers du budget 2018.

Enfin, tout cela est justifié, cerise sur le gâteau, par la maîtrise de la dette du pays. Nous savons tous que ce pays est trop endetté et qu'il nous faut réduire la dette globale de la France. La dette globale de la France, c'est l'Etat, les collectivités et la Sécurité sociale. Vous connaissez les proportions. Les collectivités territoriales dans lesquelles nous sommes tous élus représentent 9 % de la dette nationale. L'Etat, c'est 81 % de l'endettement national. Pour réussir à baisser notre endettement de 4,5 %, il faudrait que les collectivités territoriales réalisent un effort de 50 % sur leurs dettes et l'Etat, de 5,5 %. Pourquoi mettre une pression aussi folle sur les collectivités territoriales pour qu'elles se désendettent, avec un rendement de ce niveau, alors que l'Etat a neuf fois plus de dettes que les collectivités territoriales ? Dans le même temps, la France sera le seul pays de l'Union européenne, cette année, à ne pas se désendetter. Même le Portugal, même la Grèce, et je ne parle pas de l'Italie et de l'Espagne, vont se désendetter cette année. La France, pratiquement pas, ou ce sera dans l'épaisseur du trait.

Il y a donc une volonté manifeste de la part de ce gouvernement de mettre en difficulté les collectivités territoriales, avec de mauvais arguments et un mauvais rendement du résultat par rapport au but affiché, dans un contexte politique que vous connaissez.

Puisque le Président MULLER a dit deux mots de la ligne 17, j'en dirai deux mots rapidement pour être très simple. Je crois qu'il faut souligner que le gouvernement a ajouté du retard au retard. Attendre le mois de mars pour décider, alors qu'il a été saisi dès le lendemain de sa formation, que les élus locaux, toutes tendances confondues, des trois Départements, ont manifesté sous les fenêtres du Premier ministre dès la rentrée de septembre, alors que nombre de courriers expédiés au Premier ministre sont restés sans réponse, il était irresponsable de prendre huit mois de retard supplémentaires pour répondre aux questions et prendre des décisions pour avancer. Je demande la transparence autour de cette décision. En juillet 2017, nous pouvions, selon la SGP, réaliser la jonction avec Paris Charles de Gaulle et la ligne 17 en 2024, ce qui coûtait 200 M€ de plus. Nous souhaitons avoir les documents complets, et c'est la demande des Présidents de Conseils départementaux, et c'est la raison pour laquelle nos Directeurs de service ont quitté une réunion au ministère. Nous voulons ces documents pour savoir quelle a été la raison de ce report. Est-elle totalement technique ou est-elle financière ? Si elle est financière, ceux qui ont pris la décision devront l'assumer. Nous devons savoir. La seconde demande est la transparence.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que les projets considérables qui concernent notre Département, et EuropaCity pour ne pas le nommer, sur le Triangle de Gonesse, la responsabilité est au Président de la République et au Premier ministre. Comité de suivi, mobilisation des élus, je suis tout à fait d'accord. Mais il faut bien pointer la responsabilité. Elle n'est plus à la Société du Grand Paris, aujourd'hui, elle est chez le Président de la République et le Premier ministre. Ils doivent conforter les investisseurs sur le Triangle de Gonesse, pour que les investissements se réalisent quand même, même s'il y a un décalage du calendrier. C'est à l'Etat de donner à la fois toutes les garanties nécessaires pour y parvenir et d'éventuelles compensations si cela est nécessaire aussi, car les investisseurs ont consenti beaucoup d'efforts jusque-là.

Je pense qu'il fallait rappeler ce point de transparence et de responsabilité de l'Etat sur la suite des événements, parce qu'une partie de l'avenir du Département se joue là, parce que nous avons un consensus sur le sujet et qu'il est nécessaire que nous soyons mobilisés.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Sénateur. Je ne reviendrai pas sur tes propos, car tu as dit exactement ce que j'aurais exprimé. Il est important de continuer à nous battre et que nous mettions les responsabilités là où elles sont. Pouvons-nous faire confiance à l'Etat qui nous avait promis des dates pour 2024 et qui nous les promet aujourd'hui pour 2027, alors qu'il y a 15 jours, on nous disait que cela se ferait entre 2027 et 2029 ?

Monsieur SABOURET

Je souhaite rebondir sur le débat dans le débat que nous avons sur la question de la ligne 17 et sur le Grand Paris Express, puisque le sujet est d'actualité, puisque les arbitrages ont été rendus hier. Des mois d'interrogations, de tergiversations et d'incertitudes, même sur le calendrier dans lequel la décision serait prise. La décision est arrivée alors que nous nous attendions à avoir encore des reports. Elle n'est pas celle que nous attendions en termes de calendrier. Le report est quand même très important. Je voulais rajouter le fait que nous avons lu hier dans la presse des réactions de type : "C'est formidable, car on ne garantit que cela sera fait". Mais lorsque nous repoussons en 2027 la ligne du Triangle, qui est la seule ligne située dans le Val d'Oise, puisque la station de Roissy n'est pas située géographiquement dans le Val d'Oise, même si elle nous concerne directement, le fait de repousser à 2027 nous laisse dans une situation de totale incertitude. Quelles garanties avons-nous qu'après les prochaines échéances politiques nationales, qui sont lointaines, mais qui finiront par arriver, n'aurons-nous pas une nouvelle remise en cause ?

Sur le secteur Est du Val d'Oise, nous connaissons ce type de situation. Nous nous battons sur le barreau RER B et RER D depuis 20 ans, voire plus. Depuis toujours, nous entendons que le barreau RER B et RER D sera réalisé. Et depuis toujours, il est repoussé. J'ai le sentiment que nous sommes repartis sur un schéma qui pourrait ressembler à ce que nous connaissons sur la question du barreau. Nous pouvons en effet nous faire avoir plusieurs fois de suite. Mais, comme dit l'adage, il est possible de tromper mille hommes une fois, nous pouvons tromper un homme 1000 fois, mais il sera difficile d'en tromper 1000, 1000 fois. J'ai le sentiment que nous sommes partis dans cette direction.

Sur l'histoire de Roissy repoussé en 2030, nous sommes inquiets, car cela signifie que nous pouvons tout aussi bien dire que la gare du Triangle de Gonesse ne se réalisera pas à l'échéance 2027. Quel intérêt avons-nous d'avoir un terminus Triangle de Gonesse ? D'autant plus qu'en 2030, et même en 2027, CDG Express sera réalisé. J'ai vraiment la crainte, et c'est pour cela que le comité de suivi est nécessaire. Nous ne suivons pas grand-chose, car il n'y aura pas d'appel d'offres, il n'y aura pas d'études supplémentaires demandées, étant donné que l'échéance est en 2027. Jusqu'en 2022 et 2023, le comité de suivi n'aura pas beaucoup de travail. Néanmoins, il permettra, en existant, de mettre la pression sur les pouvoirs publics pour connaître l'avancée. Cette perspective lointaine va geler tous les projets. Concrètement, nous sommes mis sous cloche.

Aujourd'hui, notre capacité à penser des projets alternatifs, si jamais à l'échéance 2027-2030 le réseau du Grand Paris Express ne passait pas par le Triangle du Gonesse et par l'Est du Val d'Oise, nous aurions perdu 10 ans, car pendant 10 ans, nous n'aurions pas réfléchi à des alternatives. Je pense que cette annonce de nouveau calendrier n'est pas rassurante. Je pense qu'il s'agit d'une nouvelle période d'incertitudes et de risques qui s'ouvre pour nous. La pression que nous devons mettre sur les pouvoirs publics doit rester intacte.

Madame CAVECCHI

Comptez sur moi pour la pression, je suis présente. Nous avons accepté de voter à la Société du Grand Paris en toute responsabilité, sans avoir la transparence dont parlait Arnaud BAZIN, car nous sommes des personnes responsables, nous avons voté pour que les appels d'offres puissent se réaliser. Nous attendons les propositions financières, afin de connaître les nouvelles possibilités de recettes, car l'Etat ne semble pas décidé à investir plus sur le projet qu'il ne l'a déjà fait.

Monsieur SUEUR

Nous ferons concert sur cette question de la ligne 17, car il s'agit d'une question d'attractivité, et cela a été évoqué. C'est le Val d'Oise et c'est surtout l'Est de ce Département, c'est l'avenir de Roissy et Le Bourget qui est une plate-forme en totale avenir. Nous avons un enjeu qui n'est pas soutenu, et je pense qu'il existe une absence de vision, lorsque la Présidente évoquait le Conseil de surveillance de la SGP, les administrateurs et les commissaires ne sont pas informés de la réalité technique, et sans doute politique. L'enjeu est clair, nous l'avons entendu, y compris devant le Préfet du Val d'Oise, mais cela a été dit en d'autres lieux, si la ligne 17 et la gare du Triangle de Gonesse ne sont pas réalisées pour 2024, EuropaCity ne se fera pas chez nous. Il existe des expertises sur d'autres implantations, et pas nécessairement en France, car l'enjeu, nous devons le rappeler, ce n'est pas une zone commerciale pure. Le commercial ne représente que 30 % du projet EuropaCity. Nous sommes marginalisés pour les Jeux Olympiques, et Jean-Pierre MULLER l'a rappelé. Les marchés viennent d'être notifiés pour le creusement entre Pleyel et Le Bourget. Ce n'est que pour 2024 la seule ouverture qui serait réalisée. Nous passons au-delà de 2027, et 2027, me semble-t-il, pour la ligne 17, c'est Roissy et ce n'est même pas le terminus au Mesnil-Amelot.

Madame CAVECCHI

Le terminus est prévu pour 2030 au Mesnil-Amelot.

Monsieur SUEUR

Nous avons une immense inquiétude. Les administrateurs, et Président que vous êtes dans la Société du Grand Paris, souhaitent avoir la vérité technique. Il semblerait que les difficultés géologiques soient de plus en plus évidentes, qu'elles n'ont pas été mesurées à leur juste proportion. Elles entraînent des contournements, des surcoûts de prix. Nous nous concentrons énormément sur la ligne 18, avec 9 ou 10 tunneliers qui seront ajoutés. Un tunnelier coûte entre 30 et 50 M€. Sur nos secteurs, nous allons diminuer le nombre de tunneliers. Des choix politiques ont été faits en coulisses, comme nous pouvons l'imaginer.

S'agissant des recettes supplémentaires, le Val d'Oise, comme tous les valdoisiens que nous sommes, nous participons à hauteur de 10 € par habitant à ce financement, et devrait y être ajoutée la mission de Gilles CARREZ, ses taxes péri, para, sur les bureaux.

Madame CAVECCHI

Sur les presque 500 M€ par an qui tombe dans l'escarcelle de la Société du Grand Paris, il y a les taxes sur les bureaux pour 350 M€ et le reste est versé par les ménages.

Monsieur SUEUR

Gilles CARREZ essaye de collecter 250 M€ de plus à la fois sur les bureaux et sur la taxe de séjour. S'agissant de la taxe de séjour, ce n'est pas une si mauvaise idée, car Paris paierait, et avec ses 33 millions de visiteurs en 2017, tout cela commence à avoir du sens.

Concernant la ligne D, nous avons été menés en bateau. Elle devait être ouverte en 2017. Il existe une opposition fondamentale technique des ingénieurs de SNCF Réseau, et des élus Sud de la ligne D. Ils ont créé des groupes de pression en arguant du déséquilibre d'exploitation. Nous sommes une fois de plus les victimes.

Madame CAVECCHI

Ce sera un combat perpétuel. Comptez sur moi. Gérard, il me semble que tu souhaites revenir au Rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je ne souhaite pas alourdir le débat, car il est déjà tard. J'ai bien écouté Monsieur MULLER, et j'ai trouvé qu'il y avait plus de satisfecit dans son intervention, notamment sur les propositions et nous partageons les contraintes qui nous sont données. J'ai bien compris que vous ne validez pas tout. Il a été rappelé par M. Jean-Pierre MULLER que le levier fiscal avait permis d'augmenter sur les trois dernières augmentations de 105 M€. Je souhaite mettre cela en rapport avec quelques chiffres. Dans la même période, et c'est en cela que nous avons été amenés à réaliser avec cette augmentation, nous avons perdu un peu plus de 70 M€ par an de DGF. Depuis 2011, nous avons eu 70 M€ d'augmentation par an sur le RSA. Nous sommes passés de 130 M€ à 200 M€. Dans le même temps, les MNA ont progressé de 30 M€. En face des 105 M€, nous avons plus de 170 M€ de baisse de ressources ou d'augmentation de dépenses dont nous ne sommes pas responsables.

Voilà pourquoi lorsque vous voyez la différence entre les 105 M€ et les 170 M€, nous avons en face un plan d'économie qui représente aujourd'hui 77,7 M€. Voilà pour ce qui concerne les chiffres qu'il faut remettre en rapport lorsque nous évoquons les contraintes que nous apportons éventuellement aux valdoisiens par rapport à la croissance de la pression fiscale. De l'autre côté, nous subissons une pression en dépenses et en pertes de ressources. Nous devons les mettre en face, sinon cela veut dire que nous aurions dû assumer ces 170 M€ au-delà des 77 M€ que nous avons déjà justifiés en fonctionnement, sur notre propre investissement ou sur les autres politiques.

Sur l'aide aux communes, il sera proposé au budget le mois prochain d'augmenter l'enveloppe de l'aide aux communes de 2 M€. En 2016, nous avons par rapport à l'enveloppe de 25 M€ un peu moins de 7 M€ qui n'étaient pas payés au 31 décembre et qui ont été payés en janvier, car cela concernait les derniers dossiers que nous avons reçus par rapport à la demande des communes et nous avons tout de suite honoré ces 2 M€ en janvier sur la nouvelle enveloppe 2017 de l'aide aux communes.

En 2017, il y a à peu près 4,5 M€ qui n'ont pas été appelés sur les communes sur la base de l'enveloppe ouverte de 25 M€. J'ai déjà dit ici qu'il y avait notamment la conséquence du fait que la loi NOTRe avait interdit le cofinancement Région-Département et que nous nous sommes battus pour que la Région signe avec nous une convention qui permet aux communes à nouveau de contractualiser sur les contrats ruraux et les contrats départementaux, qui sont maintenant les COR et les CAR, et qui permettent aux communes d'aller jusqu'à obtenir des subventions à hauteur de 70 %, ce qui les amènera à redéposer des contrats alors qu'elles ne le faisaient pas par le passé et nous en avons d'ailleurs voté un à la dernière CP ou à la dernière Assemblée.

Vous avez évoqué le fait que certaines dispositions pouvaient être un frein. Nous allons proposer prochainement, c'est en réflexion, quelques modifications, mineures, car nous ne pouvons pas ouvrir les vannes, sur le Guide des aides, de manière à ce que sur les priorités que nous pouvons partager, et je pense notamment aux écoles, mais pas seulement, nous allons essayer de desserrer les contraintes qui existent sur le Guide des aides pour permettre aux communes de pouvoir y souscrire de manière plus importante.

Ce sont des sujets sur lesquels nous sommes conscients, et la Présidente a eu raison de le rappeler, nous avons eu des recettes bien supérieures qui sont essentiellement dues aux droits de mutation, donc nous devons être très prudents. Dans la réalité, je rappelle que nous avons eu plus de 60 M€ sur une année de pertes, et je vous laisse imaginer la situation si nous avions, à l'inverse, une prévision budgétaire supérieure à la réalité. Nous aurions été obligés d'abandonner un certain nombre de politiques.

Enfin, concernant l'investissement, sur le fait que nous aurions pu consacrer ces 2 M€ à l'investissement, notamment aux collèges, l'investissement que nous consacrons aujourd'hui aux collèges est plus important que celui que nous consacrons antérieurement, notamment sur les nouveaux collèges et les réhabilitations. Lorsque nous avons plus de moyens, nous pouvions nous concentrer sur deux collèges par an en réhabilitation et construction, voire parfois plus. Nous étions arrivés à un collège tous les deux ans, voire un collège par an. Cette année, nous mettons en chantier beaucoup plus d'investissements en termes de projet. Certes, cela se fait sur plusieurs années.

Concernant les routes, grâce notamment à l'intervention de la Région, avec les 50 M€ que j'ai évoqués, mais aussi, car nous mettons près de 9 M€ de plus sur le budget 2018 pour les routes, nous voyons bien que nous n'avons pas consacré les capacités en termes d'investissement uniquement sur l'aide aux communes. Cela nous paraissait essentiel, mais aussi sur nos propres investissements, et en particulier sur les collèges et sur les routes.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je pense que nous avons été exhaustifs. Nous avons pu nous exprimer. Je vais parler du Débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a bien été réalisé et je vous en remercie. Nous devons donner acte sur deux dossiers. Le Rapport d'orientations budgétaires 2018 a bien eu lieu, et l'Autorisation de programmes et d'engagements pour l'exercice 2018 obtient votre consentement également. Je vous remercie.

Donné acte.

Je vais demander à nos collègues qui souhaitent présenter des diaporamas, d'aller à l'essentiel, si cela ne vous ennuie pas. Tout est important, toutefois.

Nous allons aborder le rapport 2-12, la présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 octobre 2017, du 1^{er} au 30 novembre 2017. Je laisse la parole à Isabelle.

2-12 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 € HT pendant la période du 1er au 31 octobre 2017 et du 1er au 30 novembre 2017. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RUSIN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet, comme vous l'avez dit, de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée dont les seuils sont inférieurs à 209 000 € HT, pour la période du mois d'octobre et du mois de novembre 2017, conformément à la délégation qui est donnée à notre Présidente le 20 octobre 2017. Le montant total de ces marchés s'élève à 2 053 422,32 € pour le mois d'octobre, ce qui correspond à 702 d'engagements comptables, et de 2 742 099,05 € pour le mois de novembre, ce qui correspond à 669 engagements comptables. Merci.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie.

Donné acte.

Nous allons aborder le rapport 2-13. Il s'agit du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Val d'Oise Télévision, VOTV, au titre de l'année 2018. Comme chaque année, il s'agit de verser cette subvention à VOTV qui est maintenant diffusé sur la TNT, et ceci depuis le 29 septembre 2017, et diffusé également Via Grand Paris, nouvelle chaîne régionale disponible sur le canal 34. VOTV est un contenu de bonne qualité, qui met le Val d'Oise en valeur, avec de nombreux reportages sur le Département. Je laisse la parole à Monsieur SEIMBILLE.

2-13 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Val d'Oise Télévision (VOTV) au titre de l'année 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Pour respecter la concision souhaitée, je vais le faire à la méthode "BOEDEC", pour vous dire que la subvention s'élève à 200 000 €, comme l'année dernière, et que nous avons eu un avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Le rapport 2-14 concerne le bilan des contentieux 2017. Comme chaque année, nous avons un "donné acte" à cette présentation.

2-14 Bilan des contentieux 2017.

Monsieur SEIMBILLE

Toujours avec les mêmes ambitions, vous avez un volumineux document qui présente tous les rapports. Vous pourrez noter que nous avons de nombreux rapports dont la procédure est en cours, d'autres, des rejets, et nous avons des instances qui se poursuivent. Je vous remercie de "donner acte" en Assemblée, comme cela a été fait en 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Pas de vote contre.

Donné acte.

2-15 Bilan des contrats, des baux et des conventions signés durant l'année 2017 en application de la délégation donnée au / à la Président(e) du Conseil départemental.

Monsieur STREHAIANO

Rapidement, mes chers collègues, puisqu'il s'agit d'un "donné acte" sur le bilan des contrats, des baux et des conventions passés, compte tenu de la délibération qui avait été prise le 2 avril 2015 pour le Président BAZIN, puis le 20 octobre 2017 pour la Présidente CAVECCHI, en vertu de quoi ils ont le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Les délibérations que nous avons prises concernent les baux ayant des loyers annuels inférieurs à 12 000 €. Vous avez dans la délibération un tableau qui est joint et qui détaille cinq baux intervenus pour les services de la PMI, un contrat de parking à Sannois. Il est rappelé dans cette délibération que nous mettons à disposition des locaux dont nous sommes propriétaires dans six communes. Les recettes correspondantes sont précisées dans le rapport. Enfin, par le biais de 21 conventions, à titre gratuit, au bénéfice de notre Département, dans le cadre d'une mission de service public, nous avons des mises à disposition dans 19 communes de 21 locaux. Voilà ce que comprend ce compte rendu de ce que Monsieur le Président, puis Madame la Présidente se sont permis de signer en vertu de la délégation que nous leur avons donnée.

Madame CAVECCHI

En effet, ce bilan est important. Vous nous avez donné votre confiance. Avez-vous des remarques ? Il s'agit d'un "donné acte". Il y a un vote pour dire que nous donnons acte.

Donné acte.

Nous allons aborder le rapport 2-16 avec la construction de la demi-pension et la restructuration partielle des locaux du collège Philippe Auguste à Gonesse. Je laisse la parole à Madame Virginie TINLAND.

2-16 Construction d'une demi-pension et restructuration partielle des locaux au collège "Philippe Auguste" à Gonesse. Lancement de l'opération.

Madame TINLAND

J'essaierai d'être synthétique. Il s'agit d'une autorisation pour lancer les travaux de reconstruction de la demi-pension et parallèlement de restructuration des 450 m² qui seront libérés pour en faire des salles de classe. Je vous rappelle qu'en 2009, ce collège a déjà fait l'objet d'une importante restructuration de 9 M€ qui avait permis d'augmenter la capacité du collège 200 élèves. A nouveau, cette fois-ci, nous augmenterons la capacité du collège de 100 élèves, liés aux 450 m² qui seront transformés en salles de classe. Je souhaite préciser que, parallèlement, nous travaillons avec le Maire de Gonesse sur la sectorisation des trois collèges de cette commune, afin d'équilibrer le nombre d'élèves dans les collèges et nous travaillons sur la mixité sociale qui est une obligation lorsque nous réalisons des sectorisations. Etonnamment, la restauration se trouvait au premier étage du collège. Bien évidemment, elle sera construite en rez-de-chaussée, ce qui facilitera la surveillance, d'une part, et le fonctionnement de cette demi-pension d'autre part, qui accueille 311 demi-pensionnaires. Nous augmenterons la capacité d'accueil. Le montant des travaux global s'élève à 3,2 M€, 2,7 M€ pour le montant des travaux, le reste concernant la maîtrise d'ouvrage. Je vous demande de bien vouloir autoriser le lancement de l'opération de construction. Merci, Madame la Présidente.

Monsieur SABOURET

En effet, refaire la demi-pension du collège Philippe Auguste est une bonne initiative. J'ai visité ces locaux il y a peu avec le chef d'établissement. Il y a un besoin d'augmentation de capacité. Il y a trois collèges à Gonesse, mais le collège Philippe Auguste accueille également les élèves de la commune voisine, qui représente un tiers des effectifs du collège. Nous notons un taux de fuite vers le privé beaucoup plus important au Thillay qu'à Gonesse. A ce prix, nous avons renoncé à une certaine époque à construire un collège au Thillay. Le choix avait été à l'époque de construire le collège Charpak à Goussainville et de laisser les enfants du Thillay à Gonesse. Je suis ravi que nous avançons sur cette question.

Madame CAVECCHI

S'agissant des restructurations, nous avons aussi cette année en route le collège Jules Ferry à Eaubonne, Jean Bullant à Ecouen, et Cécile Sorel à Mériel. Nous nous profilons aussi sur Corneilles. Qui est pour ?

Adoption à l'unanimité.

Je me tourne vers Madame Michèle BERTHY pour le rapport 2-17, avec la construction de la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance à Cergy. Nous avons passé un rapport à ce sujet en Commission permanente pour accélérer le mouvement, car nous pensons qu'il y a une urgence à faire avancer ce dossier.

2-17 Construction d'une nouvelle Maison Départementale de l'Enfance à Cergy.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Nous connaissons tous la définition de la MDE, la Maison Départementale de l'Enfance, le principal outil du Département pour accueillir les enfants qui sont retirés à leurs familles pour cause de grand danger. L'ancienne maison, qui existe depuis 1986, n'est plus du tout adaptée aux conditions de vie actuelles, par rapport à la capacité, au site actuel qui est composé de maisons de ville sur deux ou trois étages, étroites, qui ne correspondent pas à de la fonctionnalité pour notre personnel et à un accueil correct pour les enfants.

Vous avez lu le bilan de l'existant, mais nous devons faire vite. Je suis désolée, car ce projet mérite que nous en parlions beaucoup plus longuement. L'existant concerne l'accueil de 44 enfants, mais avec de nombreuses contraintes. A l'issue d'une politique de design de service qui a été enclenchée en 2014 et 2015, il est temps que nous puissions engager la réalité de la construction. Plusieurs scénarios ont été envisagés. Une reconstruction sur place, une restructuration, une extension de l'existant, ou une construction neuve sur un autre site. A l'issue de ces trois études de possibilités, il a été validé de reconstruire sur un autre site, mais en restant à Cergy et en restant sur du foncier qui nous appartient déjà. Nous n'avons donc pas de foncier à acheter. Cela permet à la fois d'aller plus vite et de réaliser des économies.

Vous avez pu découvrir ce projet prévisionnel. Nous passerons de 44 à 60 enfants, avec une organisation fonctionnelle par rapport au rez-de-chaussée. Le coût prévisionnel est de 9,5 M€, soit 11,4 M€, en TTC, dont 9,2 M€ dédiés aux travaux. L'objectif de livraison est prévu en 2021.

Nous vous demandons d'autoriser à lancer le concours, qui sera en concours restreint sur APS, c'est-à-dire Avant-Projet Sommaire, et nous avons décidé de retenir quatre concurrents, qui devront remettre un projet sur la composition générale, en plan, en volume et un calendrier de réalisation avec une estimation prévisionnelle. Pour gagner du temps, grâce à la CP, nous avons déjà annoncé le concours, qui a déjà été publié. Si vous en êtes d'accord, nous vous demandons d'approuver le lancement de l'opération et d'autoriser la Présidente à lancer toutes les consultations correspondantes. Je pense que nos enfants, avec nos compétences obligatoires de protection de l'enfance et le personnel dédié, vous en remercieront. J'espère que vous voterez à l'unanimité, comme à la 3^e Commission.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons au rapport 2-18, avec la cession d'une maison individuelle au profit de Monsieur LOUBAT Eric ou de toute entité juridique venant à sa suite, à Saint-Ouen-l'Aumône. Je laisse la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-18 Saint-Ouen-l'Aumône - Cession d'une maison individuelle au profit de Monsieur LOUBAT Eric, ou toute entité juridique venant à sa suite.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous avons reçu un avis favorable de la 2^e Commission pour un montant de cession à hauteur de 135 000 € qui a été validé par la DDFiP.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons aborder le rapport 2-19, le recours aux dispositifs du service civique et l'ouverture de 20 emplois de nouveaux cadres d'emplois à la Direction des Personnes Agées. Je vais donner la parole à Monsieur Armand PAYET.

2-19 Recours au dispositif du service civique et ouverture de 20 emplois à de nouveaux cadres d'emplois à la Direction des Personnes Agées (DPA).

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente. Vous savez que nous utilisons beaucoup le service civique avec l'association Unis-Cité, notamment, mais de façon externalisée, car leurs interventions viennent en appui d'un certain nombre d'autres structures. Nous souhaitons, au travers de cette délibération, faire en sorte, qu'en interne, nous ayons au Conseil départemental jusqu'à 10 jeunes qui seraient en service civique pour réaliser des missions complémentaires ou en support de ce que réalisent déjà les agents. Vous savez que le service civique n'a pas vocation d'être un substitut à l'emploi et ne vient pas donc remplacer l'emploi déjà existant. Nous souhaitons ouvrir des cadres d'emplois pour 16 conseillers en gérontologie et 4 gestionnaires pour la mission MAIA, à la Direction des Personnes Agées, tout ceci au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en catégorie A, et des assistants territoriaux socio-éducatifs en catégorie B, sans incidence sur le budget départemental, avec un avis majoritaire pour les deux points sur la délibération.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité. L'Opposition ne prend pas part au vote.

Nous changeons de Commission.

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

Il s'agit d'un mandat spécial de déplacement de Madame Laetitia BOISSEAU à l'occasion des troisièmes Assises du vieillissement à Marseille. Monsieur Philippe METEZEAU va nous expliquer le programme de ces assises.

3-02 Mandat spécial - Déplacement du Conseil départemental à l'occasion des 3e assises nationales du vieillissement.

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. Tout est dans le titre. Il s'agit d'un colloque très intéressant, auquel participera Madame BOISSEAU si nous l'autorisons. L'inscription est gratuite et il sera prévu de financer les frais de transport et de séjour pour le 21 et le 22 mars prochain. Ce mandat a été adopté à l'unanimité par la 3^e Commission.

Madame CAVECCHI

Il n'y a pas de remarques. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je vais me tourner vers Madame Emilie IVANDEKICS pour le bilan du schéma départemental des personnes handicapées de 2013 à 2017. Naturellement, nous savons comment ce dossier est important et comment Emilie y est impliquée.

Nous avons une vidéo et la présentation d'un diaporama.

3-03 Bilan du schéma départemental des personnes handicapées 2013-2017.

Madame IVANDEKICS

Merci, Madame la Présidente. Je serai rapide. Voici la première slide qui concerne le bilan du schéma départemental. En 2011, une des premières décisions prises sous la mandature de Monsieur BAZIN fut la construction de la MDPH. La particularité de ce schéma 2013-2017 se trouve dans le fait qu'il était dédié aux personnes handicapées, alors que le précédent schéma était un schéma personnes âgées et personnes handicapées. Nous avons donné une particularité à chaque public pour une feuille de route encore plus ajustée.

Nous avons utilisé une méthodologie participative. Nous avons eu plus de 300 participations sur le Web et lors des groupes de travail qui ont réalisé un document de travail concerté, répondant aux attentes exprimées pour la consultation.

Vous pourrez lire vous-même les six axes du schéma.

Nous avons les avancées structurantes, qui comprennent le développement de l'information auprès des usagers de la MDPH. Nous avons réalisé deux refontes en quatre ans, une en 2013 et la dernière en 2017, qui s'est inspirée de la méthode de la rédaction européenne que vous connaissez tous par cœur, *Facile à lire et à comprendre*. Nous avons réalisé une plus large diversification des supports d'information sur la création, dont la création des vidéos. Nous avons aussi créé une dizaine de plaquettes d'informations thématiques sur les prestations dédiées aux personnes handicapées, qui sont disponibles à la MDPH.

Nous avons aussi accès l'amélioration des espaces et outils de travail des agents. Nous avons rassemblé l'ensemble des services de la MDPH pour un service de meilleure qualité, une meilleure cohésion d'équipe autour de l'instruction de l'évaluation des demandes des usagers grâce à la persévérance de Thierry SIBIEUDE pour la construction du bâtiment.

L'amélioration du fonctionnement, avec la numérisation des dossiers. Pour rappel, nous avons 12 km d'archives. Nous sommes à zéro, car tout est numérisé et nous avons atteint notre objectif fin 2016. Nous avons aussi la particularité au sein du Val d'Oise d'avoir un logiciel qui s'appelle HOPE, unique en France, et qui permet de recenser le nombre d'usagers disposant d'une orientation en établissement ou du service médicosocial en attente de place. Nous faisons beaucoup de jaloux avec ce logiciel, puisque la CNSA a pris contact avec la MDPH du Val d'Oise pour s'inspirer du logiciel national qui sortira au 1^{er} janvier 2019, qui s'appellera Via Trajectoire.

J'ai souhaité aussi la création du groupe usagers en 2015, comme le précisait Madame la Présidente, nous avons fait en sorte que cette réflexion soit très participative, puisque ce groupe usagers est composé de 50 usagers. Il représente les 90 000 usagers de la MDPH. Ce groupe représente l'ensemble du territoire, car nous nous sommes appliqués à représenter l'ensemble des agglomérations et représenter tous les handicaps et d'avoir une parité. Il y a aussi, et surtout, et là, il s'agit d'un projet qui me tient vraiment à cœur, ainsi qu'aux équipes de la MDPH, le fameux CapDémat. Nous n'avons pas de nouveau noms, mais nous nous orientons vers un HandiClic, sur le processus de la mise en ligne des dossiers pour avoir un meilleur suivi. Nous sommes actuellement en phase de test, voire de test final sur le plus gros organisme de tutelle qui suit un très grand nombre d'usagers.

Toujours dans les avancées structurantes, nous avons travaillé avec 50 CCAS, sur les 85 du Val d'Oise. Nous sommes toujours en action avec Cap Emploi et Pôle emploi pour avoir une meilleure collaboration. Je remercie l'ensemble du travail réalisé par les équipes et surtout la qualité du travail réalisé avec les partenaires, l'ARS, la CPM et l'Education nationale.

Je vous laisse lire la slide, mais je ferai un focus particulier sur le second point des avancées structurantes, qui vise à faciliter l'intervention des services à domicile et éviter les ruptures de présence à domicile, ce qui résout de nombreux problèmes de situations sensibles et dramatiques. A la suite des plaintes des usagers centralisées par la DPA, le Département contacte régulièrement les services à domicile concernés pour envisager la meilleure solution pour l'utilisateur, qu'elle soit temporaire ou pérenne.

Je ferai un focus sur l'accueil familial qui nous tient à cœur avec Monsieur METEZEAU. Il s'agit d'un mode d'hébergement alternatif qui a du mal à prendre sur le Val d'Oise. Nous avons réalisé plusieurs visites au sein de ces familles qui accueillent des personnes handicapées ou personnes âgées. Actuellement, nous avons 26 places qui se partagent entre le PA et le PH. Sans oublier les 371 places créées en ESMS. Le contrat est rempli, puisque nous l'avons annoncé et nous l'avons accompli.

S'agissant de l'engagement du Conseil départemental en faveur de l'inclusion sociale, une démarche Culture et handicap nous tient à cœur avec mon autre collègue, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE. Nous avons donné un important coup de pouce à cette démarche. Aujourd'hui, 24 conventions sont signées, avec au moins 48 structures, grâce au partenariat avec le théâtre du Cristal. Nous constatons un réel effort au niveau des structures et il est important de les inclure dans la vie culturelle. Il y a aussi le sport avec Marie-Evelyne CHRISTIN, où nous nous sommes engagés auprès de différents athlètes pour les Jeux Olympiques de Rio. Sans le nommer, mais c'est notre champion, Thomas BOUVAIS a œuvré aux Jeux de Rio.

Cette année, il y aura une nouvelle formule. Nous en sommes à la 11^e édition. Je vous laisserai découvrir la surprise. Nous changeons un peu la formule d'Handidécouverte. Nous allons ouvrir une plate-forme de financement participatif pour tous les projets culturels sur le Val d'Oise.

S'agissant des avancées récentes, c'est la refonte des notifications, avec la formule Facile à lire et à comprendre, et nous avons fait participer le groupe usagers. Nous avons aussi la porte ouverte, qui a accueilli plus de 1300 participants. Nous sommes heureux de renouveler cette opération pour 2018. Le speed meeting a accueilli 280 participants. J'espère que nous ferons mieux avec Anthony ARCIERO. Vous pourrez découvrir des vidéos au fur et à mesure, car elles seront le fil rouge de cette année, un mois, une vidéo, jusqu'à l'arrivée des portes ouvertes au mois d'avril.

Je vous laisse découvrir la vidéo, qui est la meilleure vidéo du Conseil départemental en "vues". Nous sommes à plus de 8200 "vues". Je vous invite à la faire partager pour passer le cap des 10 000 dans les 15 jours à venir. Elle concerne le parcours des dossiers. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Paris nous ont demandé des royalties sur notre vidéo.

Diffusion de la vidéo.

Applaudissements.

Je compte sur vous pour passer la barre des 10 000 !

Comme vous le savez, 2017, c'était la fin de ce schéma. Nous avons travaillé toute l'année 2017 pour vous présenter un schéma à la prochaine séance du 30 mars pour les années 2018 à 2022. Je remercie l'ensemble du personnel de la DPH, de la MDPH et de l'ensemble des directions du Conseil départemental pour le travail intense depuis que je suis arrivée. Nous essayons d'innover, de changer le regard des autres, pour faire avancer dans l'intérêt de l'utilisateur.

Madame CAVECCHI

Merci et bravo, Emilie. Nous voyons que l'énergie est là.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues, le bilan du schéma départemental en matière de handicap est très positif dans son ensemble et nous tenions à vous le dire et saluer également le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour que cela fonctionne et permettent aux valdoisiens en situation de handicap de bénéficier d'un service public à la hauteur des enjeux. Le fait d'avoir dissocié les enjeux liés aux personnes handicapées des personnes âgées a permis de considérer pleinement ces deux sujets comme deux enjeux différents et ainsi leur donner plus de visibilité et de clarté. Il apparaît que l'action publique doit se concentrer sur deux enjeux forts du quotidien de nos concitoyens en situation de handicap : la vie quotidienne et l'accès à l'emploi.

Pour la première, le bilan du schéma départemental semble couvrir l'ensemble des problématiques, même si nous pourrions légitimement aborder le sujet de la fiscalité incitative à l'égard de ce public, car les frais sont souvent coûteux lorsque, notamment, la nécessité de s'appareiller devient indispensable. Le Département doit pouvoir prendre à son compte la mise à l'agenda politique de ce sujet avec plus d'engagement.

En outre, l'accès à l'emploi constitue le second enjeu, enjeu clairement identifié par ce bilan. Pour rappel, ce sont 500 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap enregistrés à Pôle emploi au premier semestre 2017, soit plus de 8,5 % en une année. Conscient de l'enjeu, le gouvernement a annoncé fin 2017 vouloir légiférer cette année en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment au travers d'une simplification des procédures administratives et une meilleure cohérence entre la formation et l'emploi.

Nous soutiendrons toute démarche au Département ou au niveau national qui permettra d'organiser et de prendre pleinement en considération la réalité de vie de nos concitoyens en situation de handicap. Merci.

Madame CAVECCHI

Je demandais un chiffre à Monsieur KAUFFMANN. J'étais à 6 % de personnel en situation de handicap sur le Département. Je voulais avoir le chiffre exact.

Madame IVANDEKICS

Merci pour ces remarques. Je m'attelle à ce projet de vie quotidienne, avec le dynamisme que j'ai mis en place depuis 2015. La fiscalité est un vrai sujet. L'emploi est le sujet du speed meeting et nous en sommes rendu compte avec Anthony ARCIERO, voilà pourquoi je vous ai parlé de Cap Emploi, car il y a un réel travail avec nos partenaires, pour que Cap Emploi ait un meilleur suivi.

Dans la Région d'Ile-de-France, nous sommes le meilleur Département dans l'emploi de personnes handicapées, puisque nous dépassons la barre des 7 %. Nous sommes le meilleur exemple, en tout cas au sein du Conseil départemental, pour les personnes handicapées. A chaque fois que j'ai représenté le Président dans ou la Présidente dans certaines instances, nous pouvons être fiers, car les autres sont loin derrière nous.

Madame CAVECCHI

Nous sommes au-delà de ce que nous demande la loi. Nous pouvons nous en féliciter. Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous avons un "donné acte".

Donné acte.

Le rapport 3-04 concerne le travail sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise.

3-04 Rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Vous savez que ce rapport est maintenant obligatoire depuis août 2014. Le Département du Val d'Oise respecte cette obligation légale et là aussi, nous pouvons être fiers d'être élus en Val d'Oise, car tous les Départements ne remplissent pas cette obligation. Nous l'avons toujours respectée. Nous avons 2624 femmes agents au Département du Val d'Oise, ce qui représente plus de 75 %. Nous avons plus de femmes en catégorie A, plus de femmes en catégorie B et en catégorie C, puisque nous sommes en plus grand nombre.

Nous observons toutefois que la proportion des hommes promus sur les promouvables est quand même plus élevée de cinq points, ce qui est ennuyeux. La proportion des hommes promus sur les promouvables est plus forte sur les promotions internes. Dans la DG, la proportion n'est pas tout à fait respectée. Nous avons peut-être un plafond de verre à fendre. Nous n'avons que des Directeurs. Je devais donc le pointer du doigt.

Vous savez aussi que nous réalisons le bilan de toutes les interventions menées pour réaliser cette parité. Nous pouvons être fiers d'être élus du Val d'Oise, car nous avons mis en place ce levier, cette forme de dispositif, qui est en place depuis très longtemps, depuis plus de 2010. Nous avons signé la charte européenne. Nous pouvons être fiers de cette culture valdoisienne.

En juin, la présidente du TGI avait remarqué qu'en Val d'Oise, il n'y avait pas suffisamment d'ordonnances de protection qui étaient signalées au tribunal. Nous avons signé ce partenariat. J'espère que cette signature avec tous les partenaires concernés aura permis que cette ordonnance de protection soit plus utilisée par la justice. Nous soutenons de façon importante toutes les associations départementales qui sont engagées sur ce créneau. Je rappelle que nous avons été un des premiers Départements, et beaucoup de Départements ne le font pas, à mettre en place un cofinancement de postes d'intervenants sociaux aux commissariats. J'ai été auditionnée au mois de décembre en Haute-Saône pour mettre en avant ces politiques que nous faisons en Val d'Oise.

Nous avons impliqué les actions éducatives en collège pour essayer de faire évoluer la mixité des métiers, pour expliquer aux filles qu'elles peuvent s'engager dans le bâtiment, aux garçons, qu'ils peuvent s'engager dans les carrières sociales. Nous ne disons pas seulement aux autres de faire, nous nous impliquons nous-mêmes de faire. Le Département, au sein de ses propres services et de son propre service RH, a mis en place des dispositifs pour garantir cette parité femmes-hommes.

Nous n'en resterons pas là, et nous reviendrons vers vous pour un troisième PAD, pour continuer à impulser cette parité femmes-hommes. Nous sommes un des rares Départements à avoir appris que c'était femmes-hommes. Dans de nombreux endroits, c'est hommes-femmes. Chères élues collègues femmes, nous avons rendez-vous le 8 mars, Messieurs, ne soyez pas jaloux. Je sais que nous serons traitées de sexistes. Nous mettrons en avant des parcours de femmes qui ont réussi, alors qu'elles exercent dans des milieux d'hommes. Cela fait 20 siècle et demi que vous pouvez vous mettre en valeur, Messieurs. Pour une fois, en Val d'Oise, nous aurons une journée pour mettre en valeur les femmes qui auront eu un parcours remarquable. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Michèle. Monsieur KAUFFMANN me faisait remarquer qu'au CoDir, la majorité sont des dames. Lorsque les femmes se présentent, elles sont au même niveau que les hommes, mais il n'y a pas toujours des femmes qui se présentent.

Madame TECHTACH

Merci Madame la Présidente, chers collègues, merci à Madame la vice-Présidente pour la présentation de ce rapport. Je regrette en aparté que nous ayons à chaque présentation de ce rapport des remarques. Je trouve cela regrettable. Ce rapport est sérieux. Je rappelle que si nous sommes là, pour un certain nombre d'entre nous, c'est grâce à la parité depuis 2015. Je remercie également la qualité du rapport, le travail qui est fourni par les services, qui est de grande qualité et de grande clarté. Je vais commencer par un chiffre : 100 000 €, c'est l'écart salarial entre les femmes et les hommes sur toute une carrière, dans la fonction publique. Ce sont des chiffres issus de la Direction générale de la Fonction publique de 2015. Le sujet de l'égalité femmes-hommes est central, moqué comme je le disais tout à l'heure, par certains ou certaines, surjoué par d'autres. Il n'en demeure pas moins qu'il a focalisé l'attention de l'opinion publique depuis ces derniers mois, pour de bonnes ou mauvaises raisons. Ce n'est pas là le débat aujourd'hui. Notre responsabilité est de pouvoir organiser les conditions de respect de l'égalité femmes-hommes dans tous les champs de la vie sociale, professionnelle et salariale. En ce sens, notre groupe salue l'orientation prise par la majorité départementale. Nous prenons acte de la volonté de ne pas rester inactifs en la matière. Votre élection, Madame la Présidente, à la tête du Département, reste un acte politique très fort.

Le soin apporté à ce que les femmes soient pleinement intégrées dans les postes de direction de notre collectivité va dans le bon sens. Et vous l'avez indiqué tout à l'heure, Madame la Vice-Présidente, il n'en demeure pas moins que nous sommes en retard sur les postes de direction générale. Il faudra gravir les échelons, mais nous serons très attentifs à ce sujet. L'égalité salariale semble représenter un élément fondamental et indispensable. Le Département doit s'y soumettre, mais à notre regard, il doit également être, dans toutes les interactions qu'il peut y avoir avec ses partenaires, nos partenaires et les prestataires qui interviennent au sein de notre collectivité. Sans faire le porte-voix, c'est la raison pour laquelle nous suggérons, je suggère au nom de notre groupe, qu'une mission dédiée à l'égalité femmes-hommes au sein de notre collectivité, au-delà du groupe de pilotages déjà existant, soit mise en place, afin que cet enjeu devienne une vraie politique publique. Cette instance regrouperait des propositions d'élus, des associations, des personnels, des collègues, des seniors, du milieu des personnes en situation de handicap comme a pu le dire tout à l'heure Emilie IVANDEKICS. Plusieurs partenaires peuvent être associés à cette mission, de sorte que nous puissions balayer largement toutes les problématiques inhérentes à l'égalité femmes-hommes.

Enfin, ce sujet étant tellement étendu et anachronique, d'une certaine manière, que notre attention s'est portée, et vous l'avez indiqué tout à l'heure, Madame la Vice-Présidente, s'est portée sur la violence faite aux femmes. Je vous rappelle les chiffres de 2016 que nous avons évoqués ici même l'année dernière, 123 femmes tuées en 2016, ce qui signifie une femme tous les trois jours. A ce propos, nous aimerions formuler un vœu que le bailleur départemental VOH, en lien avec les associations et tous les acteurs en présence, puisse faciliter la décohabitation, lorsque cela devient nécessaire. De la même manière, dans des situations d'extrême urgence, un contingent de logements devrait permettre de mettre à l'abri ces femmes victimes de violences. Ce dispositif existe déjà, nous le savons, mais il est possible de pouvoir l'adapter pour aller au-delà de la proposition qui est déjà faite aujourd'hui, face à la réalité malheureuse de la croissance de ces situations dramatiques et inacceptables. Je vous remercie pour votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci. Il y a en effet des pistes intéressantes. Nous allons y réfléchir. Y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'un "donné acte".

Donné acte.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

Nous passons à la 4^e Commission. Il s'agit du rapport 4-03, avec la situation entre 2017 et 2018 du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable. Ce sont des politiques publiques qui s'inscrivent sur un temps très long, mais ce n'est pas le temps que je te laisse, Daniel, pour nous présenter ce rapport.

4-03 Rapport 2017/2018 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable.

Monsieur DESSE

Mes chers collègues, lorsque vous êtes arrivés ce matin dans cette salle de délibération, vous avez trouvé sur vos pupitres le rapport qui a été établi par la Direction de l'Environnement et du Développement durable, à laquelle j'adresse toutes mes félicitations, notamment à Sébastien GIRARD et Ghislaine PAILLAUX, pour le travail accompli. Il s'agit d'un travail considérable et remarquable. Je ne vais pas vous commenter l'ensemble de ce rapport. J'en ai extrait un certain nombre de points positifs. Je partagerai le rapport avec notre collègue Alexandre, pour un certain nombre de thèmes. Les cinq thèmes développés sont les suivants : le changement climatique et les ressources naturelles, l'économie circulaire, la cohésion sociale et l'épanouissement des valdoisiens. Au titre de la lutte contre le changement climatique, nous pouvons signaler en particulier la lourde rénovation, dont une importante rénovation thermique des collèges d'Eaubonne, Ecoeu, Mériel, ceci étant un effort particulier par rapport aux contraintes financières qui ont été exposées tout à l'heure.

Le second point est le gaspillage alimentaire. Des actions sont déjà engagées. L'opération visant à la prévention du gaspillage alimentaire est en cours dans quatre collèges, représentatifs des cuisines de production, d'assemblage, de réchauffage, en partenariat avec la cuisine centrale. Les quatre collèges sont Franconville, Villiers-le-Bel, Argenteuil et L'Isle-Adam. Cet accompagnement associe l'ensemble des acteurs concernés et couvre la production, les achats, les relations prestataires et les changements de comportement. Elle rencontre un bon, voire un très bon accueil, investissement de nos interlocuteurs, et d'autres collèges suivent avec attention cette démarche qui devrait se développer dans les années futures.

Des réflexions sur la mobilité sont à souligner, tenant compte des enjeux sociaux, et les expérimentations dans le Vexin et en Ile-de-France sont engagées. Des expérimentations, covoiturage, coup de pouce, sont en cours. L'identification de lieux en vue de la création d'aires de covoiturage est à l'étude, des réflexions se poursuivent, y compris en prenant en compte nos publics cibles, publics en insertion, seniors en risque de perte d'autonomie et pour lesquels l'absence de mobilité est un frein à toute évolution. Enfin, je vous rappelle qu'au titre du télétravail, d'après les calculs du service, 147 agents ont opté pour cet aménagement d'horaire et ceci a permis d'éviter 300 000 km de trajet en voiture.

Au titre de la biodiversité et des ressources naturelles, la reconquête de la biodiversité est un des objectifs de gestion de nos espaces naturels sensibles, tout comme l'accès au public. 74 300 visiteurs en 2016, dont ceux des animations et les sorties nature. Nous veillons dans ces visites, en particulier, à permettre l'accès aux PMR, comme notamment, vous pouvez le voir sur le ponton qui est diffusé sur le PowerPoint, qui permet aux personnes en difficulté de mobilité de s'adonner aux plaisirs de la pêche.

Des animations adaptées en situation de handicap, dans le cadre des sorties nature, 140 ont été effectués en 2018. Les 22 ENS départementaux qui s'ajoutent aux cinq ENS régionaux, et plus d'une vingtaine d'ENS locaux, dont le classement deviendra plus exigeant, constituent un réseau de sites structurants, qui couvrent les marais, les forêts, les coteaux et les carrières. Mais la biodiversité, c'est également la prise en compte dans les autres politiques départementales, comme le fauchage sélectif des bords des routes ou le travail de prévention de collision avec la faune, ou encore dans l'entretien des espaces verts des collèges pour lesquels des formations internalisées sont en cours depuis deux ans.

Action majeure du Département, comme le mentionnait Monsieur Gérard SEIMBILLE, dans le rapport des orientations budgétaires, l'implication majeure du Département du Val d'Oise dans l'aménagement de la plaine de Pierrelaye Bessancourt, labellisé Grand Paris. 33 % du budget de fonctionnement du SMAP, qui est la structure maître d'ouvrage en matière de réalisation de cette forêt de Pierrelaye Bessancourt, 33 % sont à la charge du Département du Val d'Oise. La forêt de Bessancourt, c'est 1 300 ha et 1 million d'arbres à planter dans les années qui viennent.

La ressource en eau est un autre investissement départemental. 79 captages d'eau potable sont concernés par des longues procédures, visant leur protection contre les pollutions accidentelles. Le périmètre de protection et les prescriptions sont instituées par DUP, sur 42 d'entre eux et 32 autres sont en cours de définition.

Au-delà, ce sont 14 groupes valdoisiens de captage Grenelle soumis à la pollution chronique, comme ici à Ambleville, qui font l'objet d'études visant leur protection en concertation avec les acteurs territoriaux concernés. Outre les interventions au titre de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable et l'actualisation des connaissances qui seront transmises aux collectivités compétentes dans le cadre de la réforme territoriale, ces politiques, comme tous les investissements valdoisiens dans la lutte contre les inondations, notamment l'intégration du Département du Val d'Oise, avec toutes les difficultés que cela concernait à l'Entente Oise Aisne, pour la protection contre les inondations, tout ceci a justifié l'adhésion du Département à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Je vais donner la parole à notre collègue, Alexandre, pour la suite du rapport.

Monsieur PUEYO

En passant sur l'économie circulaire, qui tend notamment à la réduction de la consommation des ressources naturelles des déchets, par des traitements moins coûteux et moins polluants, le Département favorise l'économie circulaire de plusieurs façons. D'abord, en étant dans le cadre de nos moyens et compétences de développement des industries locales de dépollution des terres et de sédiments et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques à Bruyères-sur-Oise, sur la plate-forme mixte fluviale route et ferroviaire, en utilisant nous-mêmes les filières de réutilisation de gestion agréée de nos équipements. Par exemple, pour le mobilier de nos collègues ou pour l'équipement informatique de ces collègues qui sont systématiquement reconditionnés ou envoyés dans le centre de traitement agréé s'ils sont hors d'usage, alors qu'au niveau de l'Union européenne, ce ne sont que 25 % de ces équipements qui le sont, ou en recourant nous-mêmes à des matériaux valorisés dans la rénovation de nos chaussées et voiries à hauteur de 15 %. Nous travaillons beaucoup sur la cohésion sociale entre les générations.

Tous ces projets se passent quasiment de commentaires. Nous en avons déjà beaucoup parlé sur d'autres slides. Nous allons simplement poser quelques points. Premièrement, l'optimisation de l'impact sur le déploiement du très haut débit en Val d'Oise, avec l'objectif d'équité et d'attractivité du territoire, qui va donner à nos collègues l'accès à l'apprentissage en numérique, qui va induire des travaux importants, confiés à un délégataire et qui va réserver 40 000 heures de travail à un public d'insertion valdoisien, mais aussi par notre soutien à l'enseignement supérieur, nous en avons déjà parlé avec la Turbine que nous menons avec les collectivités locales. Nous nous appuyons sur les jeunes entreprises et nous nous appuyons également sur le lien que nous voulons absolument entre ce pôle académique et scientifique et la création d'emplois à Cergy-Pontoise, notamment, mais aussi surtout le Val d'Oise.

Nous devons aussi parler de l'équipement et du renouvellement de notre approche en matière d'insertion professionnelle. Nous cherchons à travailler autrement, à être plus efficaces, notamment avec les allocataires du RSA, avec des bilans diagnostics plus soignés et par la recherche d'emplois dits cachés, notamment dans les TPE, en partenariat avec des organismes privés et avec des expérimentations pour les allocataires du RSA et un public de personnes qui ont décroché de l'emploi. Nous menons aussi des études pour vérifier que tout cela fonctionne et dans ce cas, pour déployer ces dispositifs sur l'ensemble du Département et l'intégralité des publics.

Je ne reviendrai pas sur la décision de la nouvelle Maison départementale de l'enfance, extrêmement importante, que je serais fier d'accompagner dans mon canton avec Monique, qui sera déplacée. Nous devons aussi mentionner toutes les actions liées à EVA, dont nous parlerons tout à l'heure, dont je préside le comité Val d'Oise Ville Nouvelle. Il y a aussi tout le développement dans les collèges et les offres éducatives qui sont proposées, aussi bien en matière de sport, de développement durable ou d'actions éducatives.

Je ferai un point sur l'épanouissement des êtres humains, qui est un des points importants du développement durable, qui n'est pas que de l'écologie mais est aussi du développement sociale. Nous avons développé, et nous en avons parlé régulièrement, et renouvelé notre approche pour les seniors dans le cadre de la loi d'adaptation à la société au vieillissement. La prévention des risques de perte d'autonomie, qui fait désormais l'objet de cofinancement de la Conférence des financeurs, peut largement contribuer au mieux vieillir. Le Département mobilise déjà ses propres ressources pour créer une dynamique dans le cadre de cette charte et la mobilisation des équipes d'Unis-Cité.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs, des actions ont déjà été soutenues : l'accompagnement de personnes à mobilité dans l'Est du Département, des ateliers appelant à renouer les liens sociaux. Plus généralement, nous avons une offre départementale très diversifiée en matière culturelle, sportive, au travers des sorties nature, par exemple, proposées à l'intention des valdoisiens, et que nous essayons toujours de pouvoir amener sur des publics cibles importants pour notre Département, collégiens, personnes handicapées ou personnes en insertion.

Ces différentes actions ne se font pas sans les valdoisiens, avec une plate-forme d'ingénierie et d'aide aux communes de moins de 5 000 habitants très riche en informations et en ressources qui a été créée l'année dernière. 350 utilisateurs réguliers, 2 500 pages vues pour les petites communes, ce qui me permet de faire une remarque par rapport à l'aide aux communes. Elle est diverse. Au travers du Département et au travers de cette plate-forme d'ingénierie, beaucoup de petites communes passent par la Communauté d'agglomération ou Communauté de communes pour pouvoir demander les aides du Département. Elles ne sont jamais laissées seules. Les expérimentations de mobilité dans le Vexin sont développées, telles que COVOIT'ICI. Nous en avons inauguré une il y a peu. Elles sont souvent imaginées par des ateliers d'élus locaux avec le PNR : les visites d'échanges "hors les murs" par exemple, que j'ai pu déjà animer, tournant autour de visites de sites environnementaux.

Enfin, la charte du développement durable que je porte depuis que je suis arrivé dans cette Assemblée, qui est ouverte à tous les signataires et qui prend son envol. Nous sommes à plus d'une trentaine de signataires, aussi bien des collectivités, quelle que soit la taille, de Vétheuil à Argenteuil. Des syndicats d'eau, d'électricité, des entreprises importantes dans le Val d'Oise, RTE, La Poste, qui nous suivent sur ces échanges de bonnes pratiques.

Le développement durable est très large et souvent difficile à comprendre. Ces échanges autour de la charte permettent des présentations et des explications. Nous allons à Eragny, de la Mutuelle communale à la réintroduction d'espèces sauvages à Saint-Prix. Voici des exemples très larges. Nous prenons en compte le travail et les difficultés de travail dans une clinique, comme la clinique Conti à L'Isle-Adam, qui ensuite, accepte de venir présenter devant d'autres acteurs les dispositifs qu'elle met en place. Cela permet au Département de porter des projets, pas seulement tout seul, mais avec d'autres acteurs. Si le développement durable n'est pas relié aux autres collectivités et entreprises, il fonctionnera moins bien. Merci pour votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci, Daniel et Alexandre. Y a-t-il des remarques ? Je vous en prie.

Madame MENHAOUARA

Merci, Madame la Présidente. J'ai eu l'occasion, par le passé, d'intervenir à titre personnel sur ce rapport, pour souligner les insuffisances et exprimer un souhait d'une volonté plus forte exprimée par le Conseil départemental en la matière. Or, je le regrette, je constate qu'il n'en est rien, car le rapport qui nous est présenté aujourd'hui aborde des problématiques qui, si elles sont toutes louables sur le fond, sont toujours à mon sens exposées sans qu'une logique de développement territorial coordonné n'apparaisse clairement. Il s'agit là d'une question de méthode.

En effet, si la majorité avait décidé d'impliquer le Val d'Oise dans une réflexion transversale, mettant le développement durable et l'écologie au cœur de son projet, il serait possible d'y trouver une logique intrinsèque. Mais comme un autre choix a été fait, les initiatives prises par notre collectivité, si elles sont certes pertinentes et louables en elles-mêmes, n'auront à mon avis d'impact notable sur nos concitoyens que dans une lointaine perspective. Or, l'urgence est là, Madame la Présidente.

En reprenant les objectifs fixés par la COP 21 cités dans le rapport de présentation, que nous essayons de décliner dans le Val d'Oise, comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, si je compare ces objectifs ambitieux à ce qui a été effectivement mis en œuvre, je ne peux que constater que des progrès considérables restent à réaliser. Ce rapport est, sur certains points, plus incantatoire qu'opérationnel. Par exemple, si notre Assemblée s'est mobilisée unanimement pour le maintien des tracés et du calendrier du Grand Paris Express et l'amélioration du service existant, force est de constater que le chantier de la ligne 17 est prévu avec au moins trois ans de retard, et nous le regrettons tous. Quant aux lignes existantes, les usagers nous parlent au quotidien des difficultés qui sont les leurs. Vous en avez parlé d'un certain nombre l'autre fois. Il ne s'agit pas, Madame la Présidente, de vous faire porter la responsabilité de la situation. Je connais votre engagement sur ce sujet, il n'est plus à démontrer. Mais il s'agit pour moi surtout d'indiquer qu'au-delà d'un vœu pieux, tout cela n'a pas engagé votre exécutif dans une action concrète au service du développement durable. Or, les actions concrètes en matière de transports sont possibles.

Dans la même veine, je lis que le Département, je cite la phrase dans le rapport de présentation : "A engagé une réflexion sur la multi et l'inter modalité, les modalités de la gouvernance et l'opportunité d'élaborer une stratégie départementale de covoiturage". Je ne vous cache pas que j'ai trouvé cette phrase bien grandiloquente pour parler finalement de la mise en place d'un parking de covoiturage.

Constatons pour l'instant que de nombreux Départements ont déjà mis en place des actions, et cela depuis bien longtemps. Citons les Départements, à titre d'exemple, bretons, des Landes, dont vous voyez bien que les expériences ont été menées depuis plus de 10 ans, les solutions sont connues et évaluées. Dans ce cas, je m'interroge : pourquoi n'aurait-il pas été possible de s'inspirer directement du réel, pour avancer plus vite, au regard du retard déjà pris dans notre Département sur cette question ? Encore une fois, il ne s'agit pas du fond, nous le partageons, mais c'est surtout sur la façon de le réaliser.

S'agissant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, vous indiquez que deux expérimentations sont en cours dans les collèges. L'une sur la logistique, l'autre dans le cadre d'un accompagnement de quatre établissements et portant sur l'optimisation des méthodes de production, de la relation fournisseur, etc. Si encore une fois les objectifs sont louables concernant ces expérimentations, nous sommes loin de ce qui se fait de plus novateur dans d'autres collectivités. Nous l'avons déjà souligné ici et vous en étiez d'accord, par exemple, sur la mise en valeur de la filière bio ou des circuits courts. Je le regrette encore une fois, car pour un Département comme le nôtre, rural, cette situation est regrettable.

Sur les ENS, rassurez-vous, je m'en satisfais. Je ne peux que soutenir la politique d'acquisition et d'aménagement des sites. Vous savez combien ce sujet me touche. Et notre Département devrait même aller, à mon sens, plus loin sur la qualité de nos espaces naturels. Car cette qualité est une richesse que beaucoup nous envieront dans les années à venir et qui participera à la dynamique de notre Département. J'approuve également l'engagement du Département quant à la création du nouveau Campus international de Cergy-Pontoise. Mais j'aurais souhaité, pour ne rien vous cacher, que le Département soutienne, en respectant bien sûr l'autonomie pédagogique de l'université, par exemple la création de Masters spécialisés sur la question du développement durable et l'écologie territoriale. Des exemples existent, je peux citer l'IUT de Troyes qui s'était engagé vigoureusement dans ces formations avec un succès, qui lui permet aujourd'hui de rayonner à l'international.

Quant à la charte du développement durable qui est évoquée dans ce texte, elle concerne à ce jour 15 collectivités et entreprises, et elle est en attente pour une quinzaine d'autres. Le Val d'Oise compte 180 communes et des milliers d'entreprises. Le chemin à parcourir reste donc immense et cette différence, importante entre les besoins et les actions réellement engagées, est certainement la différence principale entre cette politique menée et celle qui pourrait être mise en place au regard des besoins de notre Département.

Cette différence est dans la méthode et dans l'ambition, car, encore une fois, concernant les objectifs, nous sommes globalement en accord. La méthode consisterait d'abord à considérer le développement durable comme notre principal atout et à conditionner notre vision sociale et économique en fonction de cet atout. L'ambition serait de faire de notre Département qui, je le rappelle, a été classé 92^e dans le palmarès 2016 du magazine La Vie et France Bleue, comme un Département à la pointe de ce sujet. Cette ambition, que nous devrions tous collectivement porter pour le Val d'Oise, est une ambition qui implique que l'écologie et le développement durable ne soient plus considérés comme une politique d'accompagnement, alors que c'est là que se constituent les véritables leviers de la croissance de demain. Je vous remercie.

Monsieur PUEYO

Je souhaite apporter quelques éléments de réponse, car je trouve votre description bien sévère par rapport à la politique du Département. Nous n'étudions pas aujourd'hui la politique du Département en fonction du développement durable, nous présentons un rapport légal sur la situation du Conseil départemental en matière de développement durable, ce qui est différent. En effet, notre présentation peut donner un côté de compulsion de tout ce qui a été réalisé sans donner une vision politique, mais le rapport le demande. Ce rapport est demandé par l'Etat à toutes les collectivités locales avant le vote de leur budget. Je crois pouvoir dire que, parmi tous les Départements que vous avez cités, peu le font. Le Département du Val d'Oise est un des seuls à le faire depuis que l'Etat l'a demandé, à chaque budget, depuis le Grenelle de l'environnement.

Par rapport au temps long, oui, mais nous y travaillons depuis longtemps, les résultats ne sont pas forcément immédiats ; mais en développement durable, le mot est bien choisi, c'est dans le durable que nous y arrivons, c'est parce que nous suivons ces politiques sur un long terme qu'elles donnent finalement des résultats. Mais le long terme est inéluctable avec le changement climatique et l'écologie.

Ensuite, lorsque vous parlez de changements climatiques, lorsque nous voyons les travaux au sein des collèges, lorsque nous voyons ce que réalise Val d'Oise Habitat, que nous allons investir 5 M€ dans la rénovation de la Croix Saint Sylvère, ce sont les bâtiments qui sont juste derrière, à Franconville, à Persan, de lourdes rénovations, et nous avons hérité de l'OPIEVOY. Le Département mène une vraie politique au travers de cet office public. En effet, vous pouvez avoir la sensation d'une présentation lourde, d'un listing, aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur les transports existants. Je veux bien que nous parlions du RER A, mais nous finirons à 15 heures.

Vous parlez d'un manque de concret. Les ENS sont concrets, Val d'Oise Habitat l'est aussi, ainsi que les collèges. Nous avons beaucoup de concret dans ce que nous réalisons en matière de développement durable. Il est important de considérer la globalité des réalisations. Les politiques que nous menons sont particulièrement concrètes. Lorsque vous parlez de COVOIT'ICI, ou de covoiturage, je vous réponds sur le fond. Vous citez des Départements qui ne sont pas structurés urbainement comme nous. Nous avons un pôle centre qui est Paris. C'est la seule Région de France avec un pôle urbain qui avale tout le reste. Je veux bien comparer avec les Landes. Trouvez-moi l'exemple avec le Val d'Oise. Nous avons aussi dans le département pas qu'un pôle. Cergy en est un, Argenteuil en est un autre, Roissy en est encore un troisième. Nous n'avons pas de pôle urbain centre qui permet de structurer facilement un réseau de covoiturage autour d'une ville pôle. Nous ne sommes pas structurés de cette manière. C'est pour cela que les Départements de Grande Couronne ont du mal, et nous ne sommes pas les seuls, à monter ces réseaux, car les pôles sont différents. Rien que dans le Vexin, Cergy est concerné, mais également Mantes. Toute une partie de notre Vexin a comme pôle de centralité Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Vous parlez de Département rural. Le Val d'Oise n'est pas un Département rural. Nous sommes un Département avec une grande part encore agricole, mais nous ne sommes pas un Département rural. La majorité de la population vit dans des communes urbanisées, très urbanisées. Nous ne pouvons pas comparer les Landes, Ile-et-Vilaine, les Départements ruraux, avec les Départements de Grande Couronne parisienne. Aucun de ces Départements n'a une ville de plus de 100 000 habitants. Nous en avons et nous avons des Communautés d'agglomérations qui dépassent les 200 000 ou 300 000 habitants. Je ne nie pas la partie rurale du Département, mais nous sommes un Département majoritairement urbain, ce qui ne facilite pas les politiques de développement durable.

Enfin, concernant la Turbine, je vous laisserai répondre, Madame la Présidente. Virginie pourra aussi répondre mieux que moi. Enfin, le classement que vous avez évoqué n'est pas un classement du Département, il n'est pas un classement du Conseil départemental du Val d'Oise, mais un classement du territoire. Oui, nous avons Roissy, et nous sommes traversés par des autoroutes. Evidemment, ce classement n'est pas bon. Si vous regardez, après nous, nous trouvons l'Essonne et le Val-de-Marne pour les mêmes raisons que nous, c'est-à-dire la présence d'aéroports, d'autoroutes, de lieux de pollution que nous ne maîtrisons pas, pas encore, en tout cas.

Je répondrai de façon personnelle concernant la charte. Celle-ci a été lancée au mois de septembre. Elle est dans une période de création. Vous reprochez un manque de liens. Voilà pourquoi nous avons créé la charte. Nous avons réalisé que la politique du développement durable ne peut pas se faire correctement sans lien avec les collectivités, les associations, les entreprises. Cette charte regroupe des collectivités qui ont toutes les couleurs politiques. Bientôt, signeront Taverny, Saint-Ouen l'Aumône, Osny, Villiers-le-Bel.

Tout ce que nous mettons en place va donner plus de cohérence au développement durable et à nos politiques dans le Val d'Oise.

Monsieur DESSE

Ce jugement me choque un peu. En matière de développement durable, il n'y a pas une autorité au niveau du Département qui définit la politique de développement durable. Lorsque vous observez ce rapport, nous constatons que toutes les divisions du Département sont concernées par le développement durable. Chaque division, individuellement, mène des actions pour aller vers le développement durable. Cela concerne l'important travail que je mentionnais tout à l'heure par le service. Il faut compiler dans toutes les divisions les actions qui mènent à améliorer les actions que nous avons définies concernant la biodiversité, etc. Quand je parle de toutes les divisions, je parle de l'éducation, du transport, l'environnement avec la politique de l'eau, l'action sociale et également la DRH avec les aménagements de temps de travail. Chacun amène son écho à la politique de développement durable qui est présentée sur ce rapport.

Je souhaite apporter quelques précisions en matière de covoiturage. Une étude est en cours pour définir, sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise, les aires de covoiturage que nous pourrions implanter. Nous sommes peut-être en retard par rapport à d'autres Départements, mais comme le disait Alexandre, nous sommes un Département compliqué. Qui dit aires de covoiturage dit maîtriser le foncier, avoir les accords des autorités locales, ce qui n'est pas simple. Il faut penser l'aire de covoiturage en fonction du multimodal, et ne pas installer des parkings pour que les gens se retrouvent pour changer de véhicule. Un travail est engagé au niveau de l'ensemble du Département du Val d'Oise, qui se concrétisera dans les années futures.

Concernant le gaspillage alimentaire, une étude a été menée sur le quart des collèges valdoisiens pour amener cette expérimentation. Cette action est très suivie par les autres principaux de collège. Elle est amenée à se développer dans les années futures. Il faut engager une action pour pouvoir ensuite la développer.

Madame CAVECCHI

L'année dernière, nous avons organisé de nombreuses réunions avec les principaux de collège sur ce sujet. Je peux vous dire que les premières réunions étaient plutôt animées par la réaction de nos principaux. La lutte contre le gaspillage alimentaire n'était pas leur objectif principal et ils avaient conscience que cette lutte allait compliquer leur quotidien. Il était difficile d'en convaincre quelques-uns de se lancer dans l'expérimentation. Je suis ravie que les autres observent cela avec grande attention.

Monsieur DESSE

C'était la continuité par rapport à d'autres actions que nous avons menées les années précédentes, notamment dans le champ du développement durable concernant les économies d'énergie, avec des réunions avec les services techniques de l'ensemble des collèges pour sensibiliser aux économies d'énergie.

Au niveau de la politique des espaces naturels sensibles, s'il y a un point où le Val d'Oise mène une politique remarquable, c'est dans ce domaine. Les deux rapports qui suivront concernent les espaces naturels sensibles, avec une volonté très ferme depuis plusieurs années, pour préserver notre ruralité.

Madame CAVECCHI

Daniel, je te remercie, ainsi qu'Alexandre.

Madame MENHAOUARA

Je rassure Monsieur DESSE, je suis d'accord avec la politique sur les ENS. Elle concerne la partie qui ne faisait pas l'objet de critiques, mais au contraire. Sur la question de la sévérité, comme vous l'avez expliqué, comme il n'existe pas d'autorité pour apprécier les questions en matière de développement durable, et que nous restons sur un regard citoyen, la sévérité s'impose. Nous devons être sévères sur cette question, car il s'agit d'un sujet très important pour l'avenir de notre environnement, de notre planète, de nos enfants. Excusez-moi d'être sévère sur cette question.

Sur la question de la ruralité, ou pas, à un moment donné, nous avons un territoire avec ses problématiques et il faut avancer sur ces questions. J'accepte de ne pas nous comparer à d'autres territoires, de nous comparer uniquement à des territoires qui nous ressemblent exactement, mais je ne suis pas sûre que cela soit la bonne façon de procéder. Ma critique était simple, elle était de dire, et non sur le fond, sur la méthode, que les autres Départements ont des bonnes pratiques. Ne pourrions-nous pas gagner du temps en observant leurs bonnes pratiques ?

Madame CAVECCHI

C'est un peu la façon de travailler du Département. Vous savez que nous sommes en comparaison avec ce qui se passe ailleurs, la plupart du temps. Les services observent ce qui se fait ailleurs de façon régulière.

Madame MENHAOUARA

Sur l'aspect juridique du document, Monsieur Alexandre PUEYO, nous sommes d'accord, il s'agit d'un document obligatoire dans le cadre de la mise en place de la présentation du budget. Le budget est le reflet de ce qu'est la politique actuelle. Nous ne pouvons pas dire le contraire.

Monsieur SUEUR

Notre ancien collègue, Thierry SIBIEUDE, qui représente le développement de l'ESSEC au Maroc, a été l'un des premiers à intégrer à l'ESSEC l'enseignement du développement durable, le Master de développement durable, et il a ici même assuré la délégation sur ce champ. Nous avons dans l'université de Cergy plusieurs Masters consacrés au développement durable. Je pense à un Master d'éco construction qui est international. Il en existe d'autres.

Madame CAVECCHI

Nous n'avons pas de délégation pour imposer des Masters à nos écoles et universités.

Nous pouvons considérer que nous avons discuté et que ce rapport a été présenté à l'Assemblée départementale et je vous remercie de ce "donné acte".

Donné acte.

Nous allons à présent aborder le rapport 4-04. Il s'agit de l'entretien des espaces naturels régionaux auxquels nous sommes attachés sur le Val d'Oise pour la période 2018-2020.

4-04 Participation du Département à l'entretien des Espaces Naturels Régionaux (ENR) valdoisiens pour la période 2018-2020.

Monsieur DESSE

Je ne rappellerai pas les différents ENS. Nous avons cinq ENS régionaux, de caractère régional, sur le Val d'Oise, les Buttes du Parisis, Bois de Boissy, Plateau d'Andilly, Butte Pinson et Plaine de Pierrelaye. La Région délègue à l'Agence des espaces verts l'entretien et l'exploitation de ces espaces naturels sensibles. Par convention, le Val d'Oise participe au financement de l'Agence des espaces verts pour cet entretien. Nous avons une convention qui se terminait en 2017. Nous devons la renouveler pour 2018-2020. Il est proposé de formaliser un partenariat pour la période 2018-2020, avec une participation de 205 000 € par an à l'Agence des espaces verts.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons au rapport 4-05. Nous allons acquérir 52 parcelles sur les espaces naturels sensibles départementaux sur les communes de Montgeroult, Sagy, Condécourt, Arthies, et Maudétour-en-Vexin.

4-05 Acquisitions de 52 parcelles sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux sur les communes de Montgeroult, Sagy, Condécourt, Arthies et Maudétour-en-Vexin.

Monsieur DESSE

Les ENS départementaux couvrent 1 840 ha et 160 ha sont acquis et 189 en convention avec des propriétaires privés. Le rapport qui vous est proposé concerne l'acquisition sur quatre ENS d'un certain nombre de parcelles. Tout le détail figure dans le rapport. Il s'agit de valider ces acquisitions.

Madame CAVECCHI

Elles représentent un coût de 269 983,38 €. Ces acquisitions seront financées par la taxe d'aménagement. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons aborder le rapport 4-06, avec une demande de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de l'Etat, la DRAC. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE prend la parole. Le Département est organisateur de spectacles.

4-06 Demande de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - DRAC).

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Ce rapport a pour objet de demander à la DRAC Ile-de-France le renouvellement de deux licences d'entrepreneur de spectacles vivants. Nous avons une licence 2 de projecteur de spectacles et une licence 3 de diffuseur de spectacles, qui ont été données en novembre 2015 pour une durée de trois ans. Il s'agit de leur renouvellement à partir de cette année. Cette démarche est totalement gratuite. Nous devons aussi désigner Madame la Présidente en qualité de titulaire pour le Département de ces deux licences. Nous avons un avis favorable de la 4^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons aborder le rapport 4-07, qui concerne la convention de partenariat proposée avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise, la commune de Gonesse et le centre hospitalier de Gonesse.

4-07 Abbaye de Maubuisson : Conventions de partenariat proposées avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95), la commune de Gonesse ainsi que le Centre hospitalier de Gonesse, dans le cadre d'actions de médiation ; Fixation du nombre de carnets A6 à l'effigie de l'Abbaye en vente à la boutique.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. La première convention concerne le partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise, en partenariat avec la DRAC Ile-de-France. Dans le cadre du dispositif Culture et prison, cette convention consiste à réaliser deux ateliers de création artistique. Les artistes interviendront 25 heures, répartis sur une semaine, auprès de six à huit détenus, avec l'aide d'une coordinatrice culturelle et de la responsable des publics de l'abbaye de Maubuisson. Le Département prend à sa charge les dépenses liées au projet, les honoraires et les cotisations sociales des artistes principalement, compensées par l'Etat. Nous allons recevoir une aide de la DRAC de 4 000 €.

La seconde convention de partenariat avec la commune de Gonesse et le Centre hospitalier de Gonesse pour la résidence territoriale artistique en milieu hospitalier initiée par la DRAC Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé : elle consiste à immerger deux artistes plasticiens sur l'année 2017-2018 au sein du groupe hospitalier, dans l'objectif de toucher la communauté hospitalière dans son ensemble, aussi bien les agents que les patients. Le budget prévisionnel s'élève à 30 000 €. Le Département prévoit un achat de matériel à hauteur de 2 000 €. Le reste est financé par les autres partenaires, la commune de Gonesse pour 2 000 €, la DRAC Ile-de-France pour 6 000 €, l'ARS pour 6 000 € et l'hôpital de Gonesse pour 4 000 €. Il vous est demandé d'autoriser la signature de ces deux conventions.

Enfin, il est proposé de fixer à 100 exemplaires le nombre de carnets A6 à l'effigie de l'abbaye de Maubuisson, en vente à la boutique. 100 exemplaires vendus à 5,50 € l'unité. Avis favorable unanime de la 4^e et 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le rapporteur. Je ne vois pas d'intervention. Nous allons passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons changer de Commission et aborder la 5^e Commission. Il s'agit du rapport 5-02, le financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives, l'Egalité des chances et citoyenneté et Art et culture. Je donne la parole à Monsieur Armand PAYET.

5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-02 Financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives : "Egalité des chances et citoyenneté" et "Art et culture".

Monsieur PAYET

Je serai rapide, étant donné l'heure. Je ne rappellerai pas le cadre que vous connaissez. Les appels à projets Egalité des chances et citoyenneté et Art et culture font partie des piliers des actions éducatives portées par le Conseil départemental. Je m'excuse d'avance du côté expéditif de mon propos, au regard des équipes qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet, et qui se sont beaucoup investies sur ces appels à projets. Nous connaissons la démarche. Nous avons une enveloppe de 250 000 € pour financer les projets jusqu'à 4 000 € par collèges, sur les différentes problématiques qui sont portées. Vous avez dans le rapport le détail de tous les projets acceptés et refusés, car nous en avons refusé 27, de mémoire. Les projets refusés ne sont pas du fait des élus seulement, car tout se passe dans une Commission transparente, avec les principaux de collège, les équipes de direction, l'Education nationale qui est présente, les agents du Conseil départemental. Nous regardons dans le cadre de ces Commissions si les projets sont éligibles ou pas. Je signale que dans le lot de l'ensemble des 140 projets, sur 84 collèges, nous avons des projets qui sont structurés de façon très précise pour permettre à de nombreuses classes d'en bénéficier. Il est toujours appréciable d'observer que les équipes de direction, en qui nous avons une parfaite confiance, se sont complètement approprié le dispositif et continuent de porter des projets d'une ampleur remarquable. Merci de votre attention.

Madame CAVECCHI

En effet, ce rapport est très intéressant. Dans les collèges, les actions éducatives sont très appréciées par les principaux et par les professeurs. Ces projets leur donnent une réelle respiration et permettent à des élèves de réussir là où ailleurs les choses sont plus compliquées. Nous sommes attachés à ce dispositif et nous devons le conserver longtemps.

Merci au service pour tout leur travail. Nous allons passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport 5-03 et je vais donner la parole à Madame CHRISTIN. Il s'agit de nouvelles modalités de paiement de la participation au déficit de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion, SMEAG, de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise.

5-03 Nouvelles modalités de paiement de la participation au déficit de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport est très simple. Tout le monde sait que le Département abonde à moitié avec la CACP aux coûts de fonctionnement de l'Ile de Loisirs. Il s'agit de fixer des règles pérennes en modalités de versement de ces montants, c'est-à-dire de verser un premier acompte fixe de 400 000 € tous les ans, durant le premier trimestre de l'année, de fixer et de payer un montant complémentaire au titre de l'exercice N durant le second semestre et enfin, de verser le solde sur l'année N+1 après la présentation du CA de l'Ile de Loisirs. Avis favorable des deux Commissions.

Madame CAVECCHI

Ce qui leur permet d'avoir une trésorerie et de pouvoir travailler. La difficulté des budgets de l'Ile de Loisirs est le fait qu'elle dépend du temps, de la pluie et du beau temps.

Nous passons au vote. Monsieur SEIMBILLE ne prend pas part au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons à présent aborder le rapport 5-04, qui est un "donné acte" en partie. Nous allons vous présenter un diaporama au sujet de l'Entrée dans la Vie Active, soit le dispositif EVA.

5-04 Présentation du bilan du dispositif "Entrée dans la Vie Active" (EVA) et modification des modalités d'attribution de l'aide par la mise en place d'une règle de caducité et la modification des modalités de versement de l'aide EVA "Logement"

Monsieur PAYET

Nous irons vite et nous allons nous concentrer sur les slides les plus importantes. Le travail de raboutage a été réalisé abondamment par les services que je remercie. Nous allons aller directement au slide 2. Voici le tableau synthétique de tout ce qui a été réalisé depuis 2011 au travers du dispositif EVA. Vous avez les données les plus macroéconomiques. 4 179 dossiers instruits depuis 2011, 3 172 avis favorables, sachant qu'il y a la perte en ligne, non pas à cause des revues de dossiers, mais, parce que des dossiers sont annulés en règle générale à la demande des prescripteurs. Sur l'année 2017, plus spécifiquement, 565 dossiers ont été montés, avec 450 avis favorables. Sur le nombre de dossiers vus en Commission, nous avons un taux d'approbation de 95 %. 3 172 bénéficiaires sur la durée, 450 en 2017. Je ferais offense à nos partenaires si je ne parlais pas de la slide 3. Les dossiers EVA ne sont pas constitués par le Conseil départemental en tant que tel, mais par nos partenaires, essentiellement les missions locales et ensuite, Pôle emploi.

Je ne commenterai pas les graphiques qui ont été diffusés sur la K-box, mais le travail est réalisé par nos partenaires, par les prescripteurs, les missions locales, qui connaissent mieux que nous les jeunes qu'ils rencontrent, et qui savent s'ils doivent bénéficier ou non de l'aide.

Sur la slide 4, nous voyons en haut à gauche que le volet le plus utilisé sur le dispositif EVA est le volet de la mobilité, à 52 %, c'est-à-dire le permis de conduire. A 46 %, la formation, accompagner nos jeunes pour qu'ils puissent réaliser la formation pour entrer dans la vie active, qui est l'objectif visé. Nous avons ensuite les initiatives, la création d'activités et le logement. Si ces volumes d'activité sont mineurs pour nous, ils sont très importants pour ceux qui en bénéficient.

S'agissant de l'évaluation en tant que telle du dispositif, elle passe par un questionnaire envoyé chaque année au bénéficiaire. Nous avons un taux de retour satisfaisant, car nous sommes à 21 %, qui est le taux standard que nous obtenons sur ce type d'enquête.

Nous allons passer directement à la slide numéro 7, qui est peut-être la plus symptomatique ou emblématique de ce que nous visons avec le dispositif EVA. EVA a pour but d'aider les jeunes à entrer dans la vie active. Dans ce diagramme, à gauche, et nous le voyons nettement, ce sont ceux qui ont répondu. Entre avant EVA et après EVA, nous avons une baisse de 58 % des jeunes qui sont en demande d'emploi, ce qui est très parlant. Entre avant EVA et après EVA, nous avons une augmentation du nombre des jeunes en emploi. C'est multiplié par 2,7. Nous atteignons nos objectifs avec le dispositif. 51 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi, 14 % sont entrés en formation, 3 % ont créé leur activité et il reste toujours des jeunes qui sont en recherche d'emploi, ce qui rassemble 27 % du contingent.

Sur la slide 8, la statistique importante à retenir est le second point, 52 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi en moins de trois mois, 23 % entre trois et six mois. Nous arrivons à un taux de 75 % des bénéficiaires qui ont un emploi en six mois. Nous arrivons donc sur des niveaux de performances qui sont très significatifs.

Parmi ceux qui trouvent un emploi, 61 % sont en CDI. Etant donné les caractéristiques du marché de l'emploi aujourd'hui, voir 61 % des jeunes que nous avons accompagnés avec les structures être en CDI mérite d'être souligné. Les filières visées sont, sans surprise, la santé, les aides-soignants, les préparateurs en pharmacie, les aides médicopsychologiques, les vendeurs et commerciaux, les employés de libre-service, et la manutention et la logistique qui sont des items qui reviennent régulièrement dans les comités. J'en profite pour remercier les Présidents et Présidentes de comité qui analysent, avec nos partenaires, avec les services, tous les dossiers chaque mois, ou parfois plusieurs fois par mois, pour s'assurer qu'ils soient bien constitués et répondent ensuite aux objectifs.

Nous en arrivons aux deux ajustements que nous vous proposons. Nous vous proposons un ajustement sur la partie logement, car aujourd'hui, les règles sont confuses et nous souhaitons les simplifier en apportant plus de souplesse. Nous souhaitons également apporter des règles de caducité, qui n'existaient pas jusqu'à présent. Une fois que nous avons ouvert le guichet, il restait ouvert jusqu'à la fin, jusqu'à ce que le jeune puisse nous démontrer qu'il a réussi à répondre à toutes les exigences qui étaient faites à son égard. L'idée est de raccourcir les délais pour simplifier la gestion opérationnelle, et d'acter les propositions qui vous sont faites dans le rapport, à savoir 18 mois pour la partie mobilité, 30 mois pour la partie formation et 6 mois pour la partie logement et activité. Je vous remercie de votre attention. Je m'excuse si j'ai été confus.

Madame CAVECCHI

C'était très bien. Les délais que vous avez proposés sont toutefois corrects, par rapport à des jeunes qui ont parfois des difficultés à avancer dans les dossiers. Nous avons un joli dispositif. J'aurais aimé que tu nous dises à combien ce dispositif correspond depuis qu'il est en place en matière d'engagement financier de la part du Département.

Monsieur PAYET

Ce dispositif correspond à 4,2 M€ entre 2011 et 2017 inclus, ce qui représente un peu plus de 600 000 € chaque année jusqu'à maintenant et cela a vocation à continuer au regard de ce qu'a exprimé Monsieur Gérard SEIMBILLE dans le rapport d'orientations budgétaires. Nous avons un effet levier qui est très important, car avec ces 4,2 M€, nous réussissons à obtenir un retour à l'emploi très important. Le taux de conversion est important.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur PUEYO

Je souhaite relier le développement durable à EVA. Nous ne finançons pas que les permis de conduire ou les achats de voitures, nous finançons également les achats de vélo.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ? Je vais passer au vote. Nous avons d'abord un "donné acte" pour la première partie du rapport, le bilan, et je vous demanderai de bien vouloir voter les deux nouvelles modalités sur le timing qui nous a été proposé. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Je laisse la parole à Yannick BOEDEC. Il s'agit du rapport 6-02, pour les opérations de rénovation et d'amélioration de notre voirie en 2018.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-02 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2018.

Monsieur BOEDEC

Cela fait 3 h 30 que j'attends pour vous proposer un programme de 21,5 M€. J'essaierai de le présenter en moins de deux minutes. Après un programme de 13,6 M€ en 2016, 17,7 M€ en 2017, nous vous proposons un programme de 21 474 000 € en 2018. Il est réparti en cinq chapitres. Vous avez les opérations secondaires d'intérêt local, les OSIL, pour 8 125 000 €, les mises en sécurité aux abords des établissements scolaires pour 459 000 €, les opérations financées conjointement avec la Région d'Ile-de-France, qui concernent la RD 316 à Mareil-en-France, Epinay et Champlâtreux pour 350 000 €, les pistes cyclables pour 450 000 €, le renouvellement des couches de roulement, pour plus de 7 M€.

Vous avez ensuite les travaux liés aux opérations de classement et déclassement, qui concernent la RD 922z à Viarmes et la RD 55 à Jouy-le-Moutier, les ouvrages d'art, pour ne pas dire les ponts, de la RD 506 au Plessis-Bouchard, celle qui franchit l'A115, la RD 311 à Argenteuil, la RD 48e à Eragny, plus diverses opérations, tout cela pour un montant de 3 450 000 €. Vous avez deux opérations réalisées par les tiers, et nous lançons l'étude pour la RD 48 pour la frontière entre Argenteuil et Cormeilles, et sur la RD 922 à L'Isle-Adam.

Madame CAVECCHI

J'espère que nous allons pouvoir voter ce rapport. Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au dernier rapport. Il s'agit d'approuver un programme de travaux d'innovation de chaussées et de couches de roulement.

6-03 Approbation par le Conseil départemental du Val d'Oise du programme de travaux d'innovation des chaussées et des couches de roulement classées au titre du Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) défini au Plan régional "anti-bouchon et pour changer la route – 2016-2020".

Monsieur PAYET

En complément de la précédente délibération, voici un programme sur la rénovation dite innovante, qui concerne soit des matériaux recyclés, soit des revêtements acoustiques qui concernent essentiellement le réseau routier d'intérêt régional, car la Région finance à 50 % ce programme. Nous nous engageons à 6 M€ HT sur trois ans, soit 2 M€ par an et 7,2 M€ en TTC. La Région financera 50 % de ce montant. Je vous passe le détail des rues et des communes concernées.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons signaler l'engagement de la Région à ce sujet. Sur une somme globale de 250 M€ sur la Région d'Ile-de-France, 50 M€ sont réservés au Val d'Oise. Nous pouvons les remercier de cet engagement. Ils ont considéré que nous avions été un peu oubliés les années précédentes. Nous allons passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je vous remercie de cette belle séance et de votre patience. Je vous souhaite un excellent appétit.

Fin de la séance à 13 heures 17.